

**EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DE DECRET accordant un crédit d'étude de CHF 340'000.- dans le cadre de la construction du nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts (MCBA) pour :**

- **les études et la mise au point du projet Ying-Yang en vue de sa mise à l'enquête sur le site de Bellerive**
  - **la détermination du montant de son investissement**
  - **la détermination de ses coûts d'exploitation**

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>4</b>
1.1	Avertissement au lecteur.....	4
1.2	Rappel.....	4
1.2.1	<i>Les décisions politiques du début des années 1990.....</i>	<i>4</i>
<b>2</b>	<b>DU MUSÉE ARLAUD À BELLERIVE, EN PASSANT PAR LE PALAIS DE RUMINE .....</b>	<b>5</b>
2.1	Cent ans d'histoire.....	5
2.1.1	<i>1906-1991.....</i>	<i>5</i>
2.1.2	<i>Les grandes étapes de travaux du XXe siècle.....</i>	<i>7</i>
2.1.3	<i>1992 - 1993.....</i>	<i>8</i>
2.1.4	<i>1994 - 1999.....</i>	<i>8</i>
2.1.5	<i>2000 - 2007.....</i>	<i>8</i>
2.2	La nécessité d'un nouveau Musée cantonal des beaux-arts .....	10
2.2.1	<i>Des collections à l'étroit.....</i>	<i>10</i>
2.2.2	<i>Des espaces d'expositions figés et insuffisants.....</i>	<i>10</i>
2.2.3	<i>L'accueil des handicapés et un secteur pédagogique inexistant.....</i>	<i>11</i>
2.2.4	<i>La zone d'accueil : 15 m2.....</i>	<i>11</i>
2.2.5	<i>Des locaux techniques inadaptés.....</i>	<i>11</i>
2.2.6	<i>Un musée invisible.....</i>	<i>11</i>
2.2.7	<i>Etat de réalisation du plan directeur de 1992.....</i>	<i>11</i>
2.3	Un Musée cantonal des beaux-arts hors du Palais de Rumine.....	12
2.3.1	<i>Une décision politique.....</i>	<i>12</i>
2.3.2	<i>Aller du contenu au contenant.....</i>	<i>12</i>
2.4	La vie du Palais de Rumine après le départ du MCBA.....	12
2.4.1	<i>Rappel historique : le legs de Gabriel de Rumine - les conditions d'utilisation du bâtiment.....</i>	<i>12</i>
2.4.2	<i>Un plan directeur pour le futur : études menées depuis 2005.....</i>	<i>13</i>
2.5	Le nouveau musée : va-t-on du MCBA au nMBA ?.....	16
2.5.1	<i>La mission du futur musée.....</i>	<i>16</i>
2.5.2	<i>Le futur statut juridique et la gouvernance du futur musée.....</i>	<i>17</i>
2.5.3	<i>Le programme du futur musée.....</i>	<i>17</i>
2.6	Budget prévisionnel et financement de l'exploitation du futur musée.....	21
2.6.1	<i>Coût d'exploitation.....</i>	<i>21</i>
2.6.2	<i>Perspectives d'autofinancement.....</i>	<i>22</i>
2.6.3	<i>Une étude de marché .....</i>	<i>22</i>
2.7	Gouvernance du développement du projet.....	23
2.7.1	<i>La conduite du projet.....</i>	<i>23</i>
2.7.2	<i>La stratégie de lobbying.....</i>	<i>24</i>
2.7.3	<i>Organisation en vue du développement du projet lauréat.....</i>	<i>24</i>
<b>3</b>	<b>UN NOUVEL EMPLACEMENT POUR LE MUSÉE.....</b>	<b>24</b>
3.1	Le site de Bellerive (l'Esplanade du Vent-Blanc).....	24
3.1.1	<i>Situation et statuts de la parcelle.....</i>	<i>24</i>
3.1.2	<i>Extrait de l'étude historique.....</i>	<i>25</i>
3.1.3	<i>Bellerive, 1961.....</i>	<i>28</i>
3.1.4	<i>Contraintes.....</i>	<i>30</i>
3.1.5	<i>Milieux lacustres.....</i>	<i>31</i>
3.1.6	<i>Evénements extraordinaires entraînant un mouvement d'eau.....</i>	<i>32</i>
3.2	Les abords du site.....	32
3.2.1	<i>La place de Bellerive.....</i>	<i>32</i>
3.2.2	<i>La piscine et la plage de Bellerive.....</i>	<i>32</i>

3.2.3	<i>Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)</i> .....	32
3.2.4	<i>La Segrave SA</i> .....	33
3.2.5	<i>Stationnement, circulation et accessibilité</i> .....	33
3.2.6	<i>Aménagements extérieurs :</i> .....	33
3.3	<b>PAC</b> .....	34
3.3.1	<i>Nécessité de légaliser</i> .....	34
3.3.2	<i>Partenariat avec la Ville de Lausanne</i> .....	34
3.3.3	<i>Objectifs du PAC</i> .....	34
3.3.4	<i>Conformité du PAC</i> .....	34
3.3.5	<i>Procédure PAC</i> .....	34
3.3.6	<i>Pose de gabarits</i> .....	35
3.3.7	<i>Contenu du dossier PAC</i> .....	35
<b>4</b>	<b>UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LE MUSÉE</b> .....	<b>36</b>
4.1	Concours d'architecture.....	36
4.1.1	<i>Le jury</i> .....	36
4.1.2	<i>Programme du concours</i> .....	37
4.2	Déroulement du jugement.....	40
4.2.1	<i>Appréciation du site par le jury</i> .....	40
4.2.2	<i>Rapport et recommandation du jury après le premier degré</i> .....	40
4.2.3	<i>Appréciation d'ensemble des projets à la suite du second degré par le jury</i> .....	41
4.2.4	<i>Recommandation du jury pour le développement du projet</i> .....	41
4.3	Le projet lauréat.....	42
4.3.1	<i>Illustrations</i> .....	42
4.3.2	<i>Critique du projet lauréat par le jury (extrait)</i> .....	42
4.3.3	<i>Description du projet</i> .....	43
4.4	Environnement.....	44
4.4.1	<i>Quelques chiffres clés sur le projet lauréat</i> .....	44
4.4.2	<i>Empiètement sur le domaine lacustre</i> .....	45
<b>5</b>	<b>ECHÉANCES ET FINANCEMENT</b> .....	<b>45</b>
5.1	Calendrier des études et de réalisation.....	46
5.2	Financement.....	46
5.2.1	<i>Détermination du coût de réalisation</i> .....	47
5.2.2	<i>Un crédit d'étude redimensionné</i> .....	47
5.3	Mode de conduite.....	48
<b>6</b>	<b>CONSÉQUENCES DU PROJET DE DÉCRET</b> .....	<b>49</b>
6.1	Conséquences sur le budget d'investissement.....	49
6.2	Amortissement annuel.....	49
6.3	Charges d'intérêt.....	49
6.4	Conséquences sur l'effectif du personnel.....	49
6.5	Autres conséquences sur le budget de fonctionnement.....	49
6.6	Conséquences sur les communes.....	49
6.7	Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie.....	49
6.8	Programme de législature (conformité, mise en oeuvre, autres incidences).....	49
6.9	Application de l'article 163 Cst-VD.....	50
6.10	Plan directeur cantonal (conformité, mise en oeuvre, autres incidences).....	50
6.11	RPT (conformité, mise en oeuvre, autres incidences).....	50
6.12	Simplifications administratives.....	50
6.13	Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement.....	50
<b>7</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>51</b>

*"[le transfert] du Musée des Beaux-Arts dans un bâtiment indépendant [...] apporterait au musée les perfectionnements dont bénéficient les collections de Genève, Neuchâtel, Berne, Winterthur, Soleure, Zurich, Schaffhouse, etc. Elle permettrait le développement et le classement rationnel des oeuvres d'art. Elle supprimerait les dangers actuels d'incendie [...]. Elle faciliterait la surveillance contre le vol. Elle assurerait [...] une meilleure conservation des peintures. Elle apporterait au Musée les moyens de travail qui lui manquent [...], tout enfin ce que l'on trouve réuni dans un musée d'un canton ou d'une ville ayant le souci de ses collections publiques."*

(Emile Bonjour, directeur du Musée des beaux-arts, 1924)

## **1 PRÉAMBULE**

L'objet du décret soumis ici au Grand Conseil est dédié au crédit d'étude nécessaire à la mise au point du projet définitif du nouveau Musée cantonal des beaux-arts sur le site de Bellerive, à Lausanne, précisément du projet lauréat du concours d'architecture, Ying Yang.

Le Gouvernement entend affirmer clairement sa volonté de réaliser un tel projet. Une société ne peut vivre le futur comme une incertitude. L'enjeu, pour les responsables politiques, c'est de faire de l'avenir une espérance. Aussi le Conseil d'Etat estime-t-il qu'un tel grand projet culturel peut offrir des perspectives motivantes et fédératrices pour la population vaudoise, et souhaite-t-il qu'elle se l'approprie.

### **1.1 Avertissement au lecteur**

On pourra s'étonner de l'importance prise par le présent EMPD, proportionnellement à l'objet de la demande qu'il concerne, à savoir un crédit d'étude de 340'000 francs. Ce texte répond à un souci d'exhaustivité. En effet, en raison des débats en cours et des questions qui se posent aujourd'hui encore, il a été décidé de réunir dans ce document un maximum d'informations et de n'omettre si possible aucun des aspects du dossier. Si l'on remonte aux premières décisions concernant le Musée cantonal des beaux-arts, on constate que ce projet se déroule sur plus de 15 ans au cours desquels il a progressé inégalement, alternant des moments de latence et des périodes de réactivation accélérée. Dans ces conditions, il est impossible à quiconque n'a pas suivi ce dossier pas à pas depuis l'origine d'avoir une vue complète, maîtrisée et cohérente de son histoire et de son évolution. C'est pour permettre cette vision globale du dossier en continu, et par conséquent pour situer clairement dans son contexte la demande de crédit d'étude concernée, que l'option d'un texte le plus complet possible a été choisie et explique le volume du présent EMPD et de ses annexes.

### **1.2 Rappel**

Avant d'entamer le récit des quinze années écoulées, il est nécessaire de rappeler préliminairement le contexte dans lequel le Grand Conseil a approuvé le principe du déménagement du Musée cantonal des beaux-arts, décision dans la logique de laquelle a ensuite été voté le décret allouant, en 2002, le premier crédit d'étude.

#### *1.2.1 Les décisions politiques du début des années 1990*

Lors de la session de mai 1994, le Grand Conseil autorisait l'échange de la Maison Gaudard avec le Musée Arlaud et accordait un crédit d'ouvrage de 11'990'000 francs pour le réaménagement du corps central du Palais de Rumine et la restauration du Musée Arlaud, et par là même les principes du plan directeur à long terme (art. 6.1 de l'EMPD mai 1994), cités ci-après :

- [...] " le maintien de la Bibliothèque (BCU/R) qui incarne la fonction proprement cantonale de la BCU (elle gère le dépôt légal, la documentation vaudoise et tout ce qui touche au patrimoine culturel vaudois) ;
- le redéploiement des Musées d'archéologie et d'histoire, de géologie (pour les expositions seulement), de zoologie et du Cabinet des médailles, ainsi que l'intégration du Musée de botanique dans certaines expositions ;
- le déménagement du Musée des beaux-arts dans un site nouveau ;

- le déménagement intérieur des bureaux de la Société vaudoise des sciences naturelles et l'aménagement de nouveaux locaux ;
- l'aménagement du Musée Arlaud en espaces d'expositions temporaires pour l'ensemble des musées et de la BCU."

Ce plan directeur devait être réalisé en trois importantes séries d'interventions :

1. Le réaménagement de la Bibliothèque
2. L'aménagement de la partie commune du Palais appelée corps central et le réaménagement partiel des musées. Il prévoyait d'une part d'implanter dans le corps central des activités d'accueil, de communication et de service, et d'autre part de regrouper les locaux de travail du Musée des beaux-arts, de trouver pour le Musée d'archéologie et d'histoire et le Cabinet des médailles des surfaces d'exposition, et enfin d'étendre les surfaces de travail du Musée de zoologie. La réouverture du Musée Arlaud faisait partie de cette étape.
3. La troisième série d'interventions prévoyait le départ du Musée des beaux-arts et la répartition des espaces ainsi libérés entre les autres institutions demeurant dans le Palais.

Depuis lors, les travaux effectués dans le Palais de Rumine ont été menés en cohérence avec ces décisions. Il en est allé de même des actions conduites autour du Musée cantonal des beaux-arts jusqu'à l'octroi du crédit d'étude I en 2002, par lequel le Grand Conseil allouait la part étatique des ressources nécessaires aux études préliminaires visant à l'édification du nouveau musée sur le site de Bellerive, sur la base de la répartition suivante :

- 500'000 francs : part de l'Etat de Vaud
- 500'000 francs : soutiens privés
- 50'000 francs : part de la Ville de Lausanne.

## **2 DU MUSÉE ARLAUD À BELLERIVE, EN PASSANT PAR LE PALAIS DE RUMINE**

Dimanche 5 novembre 2006 : le Palais de Rumine était en fête. Plus de 10'000 personnes avaient répondu à l'invitation au "Voyage en Ruminie" qui leur donnait l'occasion de déambuler librement dans les institutions locataires du Palais. Pour le Musée cantonal des beaux-arts, 2006 marquait également le centième anniversaire de son installation dans le palais, où il fut inauguré en juillet 1906.

Cette histoire est retracée sous le titre "Le Musée hier et aujourd'hui", dans l'important catalogue paru à l'occasion de la présentation des résultats du concours d'architecture en mars 2005, repris intégralement ci-dessous, pour les années 1906-1991.

### **2.1 Cent ans d'histoire**

#### *2.1.1 1906-1991*

##### ***Le Palais de Rumine***

*A la fin du XIXe siècle, la population de Lausanne s'accroît considérablement. La ville compte désormais près de 50'000 habitants. En 1903, le Canton de Vaud a fêté avec éclat le centenaire de son indépendance. Il souhaite marquer son identité au sein de la Confédération. L'heure est à la modernisation. La classe bourgeoise et le pouvoir radical affirment leur domination sociale et politique. L'Etat déclare son intérêt pour la culture et proclame sa volonté d'encourager l'enseignement supérieur et les arts. Les problèmes posés par l'étroitesse et la dispersion des locaux attribués à l'Académie, au Musée des beaux-arts, aux musées d'histoire et des sciences naturelles ainsi qu'à la Bibliothèque cantonale, seront résolus grâce à la générosité de Gabriel de Rumine (1841-1871) qui lègue à la Ville de Lausanne une somme destinée à la construction d'un édifice d'utilité publique. Ce sera le Palais de Rumine, nouveau bâtiment construit de 1898 à 1904 à l'est de la place de la Riponne, où l'actuel Musée des Beaux-Arts est toujours logé.*

##### ***La volonté d'un mécène***

*Dans son testament rédigé en 1871, Gabriel de Rumine stipule : Je donne et lègue à la ville de Lausanne, canton de Vaud, Suisse, la somme de 1'500'000 francs que je prierais de bien vouloir placer dans de bonnes conditions pour que cette somme, étant doublée, soit employée à la construction d'un édifice qui sera jugé, quinze ans après ma mort, d'utilité publique par une commission de dix membres choisie de moitié parmi les professeurs de l'Académie, de moitié parmi les magistrats de la ville .*

*Dès 1872, une collaboration s'instaure entre les autorités cantonale et municipale à propos de l'affectation du legs. Le 3 août 1888, après une longue période de discussions, une convention est signée par laquelle la*

*Commune s'engage à construire l'édifice prévu sur le terrain situé entre la Riponne et le bâtiment de l'Académie, et l'Etat à transformer l'Académie en Université ainsi qu'à assurer l'entretien de l'édifice.*

### **Un concours international**

*En 1889, un concours international pour l'édification du nouveau bâtiment est lancé, exigeant de loger sous un seul toit le service général de l'Académie et l'Aula, les sociétés savantes, la Faculté technique, les collections scientifiques, le cabinet numismatique, le Musée des beaux-arts, la Galerie des Antiques, le Musée industriel et la Bibliothèque cantonale, à l'intérieur d'un périmètre de 4'500 à 5'500 mètres carrés. L'édifice projeté représente quelque 95'000 mètres cubes pour une surface de 7'000 mètres carrés.*

*Le concours est clos en avril 1890. Trente-six projets sont exposés à La Grenette et au Musée Arlaud. Le verdict rendu par le jury composé d'architectes suisses et étrangers s'est fondé sur quatre critères principaux : le coût, l'architecture, l'éclairage et la disposition des services. Le premier prix n'est pas attribué. Sont distingués, en tête de liste : Taureau Farnèse, Gaspard André, Lyon : deuxième prix et Hic, Dominique Demierre, Paris : troisième prix.*

*L'énoncé du jugement déclenche une très longue polémique dont la presse rend largement compte. En juin 1890, l'adjudication des travaux est confiée à Dominique Demierre pour le projet Hic. En même temps, la Commune sollicite de Gaspard André une nouvelle étude de Taureau Farnèse qu'il refuse d'entreprendre parce qu'on lui demande d'adopter la disposition de D. Demierre. Suite à une irrégularité, certains architectes non primés réclament par pétition que le concours soit rejugé. La Municipalité refuse mais l'exécution est alors confiée à Gaspard André (1840-1896). Originaire de Bassins (VD), mais actif à Lyon, G. André a remporté en 1865 un second Grand Prix de Rome avec Un grand hôtel de voyageurs au bord d'un lac suisse. A Lyon, on lui doit le Théâtre des Célestins, le Temple des Brotteaux, l'église Saint-Joseph ainsi que la Fontaine des Jacobins. L'architecture historiciste qu'il propose pour Lausanne s'inspire de la Renaissance italienne florentine et romaine. Son projet résout la grande complexité du programme avec économie, l'apparat étant réduit à la façade et, à l'intérieur, à un atrium et à un escalier monumental.*

*Huit années s'écourent jusqu'à la mise au concours des travaux. Pour des raisons d'économie, on demande à G. André de modifier son projet initial et d'en estimer précisément le coût. G. André diminue la hauteur du palais et supprime un étage au corps central ainsi qu'aux deux ailes. Il installe certains locaux dans les toitures afin d'utiliser les vastes vides qu'elles comportaient précédemment. Il ajoute, de part et d'autre de l'avant-corps central, deux escaliers permettant d'atteindre les locaux situés au-dessus de l'aula qu'il surmonte de deux campaniles.*

*Le dépassement du budget soumis à différents experts relance le débat et donne la possibilité aux opposants et partisans du projet d'interminables discussions qui dureront jusqu'au décès de G. André en 1896.*

### **Les travaux**

*En 1898, les travaux peuvent enfin commencer. Ils démarrent par le déblaiement du terrain ainsi que par de nouveaux sondages sur la nature du sol ; ceux-ci nécessitent des suppléments de fondation qui dépassent toutes les prévisions.*

*La construction est confiée à quatre architectes : Louis Bezencenet (1843-1922) et Charles Girardet (1856-1904) pour l'exécution du corps central du bâtiment, Francis Isoz (1856-1910), pour l'exécution de l'aile nord, Charles Melley (1855-1935), pour l'exécution de l'aile sud.*

*Suite aux excédents de fondation et au renchérissement du coût de la construction pendant une décennie et demie de discussions l'évaluation du coût des travaux pour la construction du Palais de Rumine se monte à 4'909'400 francs alors que le crédit voté en 1897 (représentant le montant équivalent au legs de Gabriel de Rumine augmenté des intérêts) pour l'ensemble des travaux était de l'ordre de 3'500'000 francs. Le bâtiment est achevé en 1904. En 1905 on construit l'escalier monumental de la Madeleine.*

### **Le nouveau Musée des beaux-arts**

*Le Musée des beaux-arts, installé au deuxième étage de l'aile nord, s'ouvre au public en juillet 1906. Il dispose de cinq salles. La première est consacrée aux œuvres du fondateur du Musée, Louis Arlaud, à l'ancienne Ecole suisse et aux écoles étrangères ; la deuxième, vaste espace à éclairage zénithal, est dédiée aux peintres suisses contemporains ; la troisième, au peintre Charles Gleyre et aux principaux peintres suisses et vaudois du XIXe siècle ; le grand hall transversal expose des sculptures et des bronzes ; enfin, dans la galerie ouest, on expose les œuvres du peintre vaudois Emile David et la collection du Vieux-Lausanne. A l'époque, toutes les œuvres de la collection, ou peu s'en faut, sont exposées, nécessitant un accrochage sur plusieurs niveaux. Les principes*

*suivis sont ceux du regroupement par écoles et par artistes.*

*De 20'000 visiteurs en moyenne dans ses anciens locaux du musée Arlaud, le musée installé à Rumine passe à une moyenne de 50'000 visiteurs par année jusqu'à la Première Guerre mondiale. Les dons et les legs augmentent tout comme s'allonge la liste des bienfaiteurs du musée.*

*Ces faits témoignent d'une aspiration réelle des Vaudois à une vie culturelle active mais cet élan trouve sa pierre d'achoppement dans le manque d'espace qui ne tarde pas à se faire sentir et qui, dénoncé dès 1915, deviendra un leitmotiv des échanges de correspondances entre les conservateurs et le Département de l'instruction publique et des cultes tout au long du XXe siècle. Les arguments les plus régulièrement avancés sont l'absence à Lausanne de salles d'exposition pour les artistes contemporains et le succès, dès avant la Seconde Guerre mondiale, des expositions temporaires qui ramènent les collections permanentes dans les dépôts.*

### ***Les nouveaux besoins du musée***

*En 1924, ayant enregistré avec jubilation la promesse du don d'une des plus prestigieuses collections d'art du canton, la collection du Dr Henri-Auguste Widmer, le conservateur de l'époque, Emile Bonjour, écrit que cet événement impose l'examen du transfert du Musée des beaux-arts dans un bâtiment indépendant. Cette solution permettrait de fournir à la Bibliothèque cantonale la place qui lui manque. Elle apporterait au musée les perfectionnements dont bénéficient les collections de Genève, Neuchâtel, Berne, Winterthur, Soleure, Zurich, Schaffhouse, etc. Elle permettrait le développement et le classement rationnel des œuvres d'art. Elle supprimerait les dangers actuels d'incendie [...]. Elle faciliterait la surveillance contre le vol. Elle assurerait [...] une meilleure conservation des peintures. Elle apporterait au musée les moyens de travail qui lui manquent : salles de dépôts et de manutention ; salle de photographies ; salles de restauration ; cabinets d'archives[...] ; bibliothèque spéciale ; salles d'expositions temporaires, etc. ; tout enfin ce que l'on trouve réuni dans un musée d'un canton ou d'une ville ayant le souci de ses collections publiques .*

*Au XXe siècle, le Palais de Rumine sera l'objet de nombreuses transformations dont certaines seront au bénéfice d'une augmentation des espaces réservés au Musée des beaux-arts. En 1946, d'importants travaux seront entrepris et les salles de sculpture disparaîtront. Mais le problème posé par le manque d'espace ne sera pas résolu, le musée étant régulièrement en butte aux critiques, quelles que soient les options prises par ses directeurs successifs, mixtes ou radicales. Le reproche de laisser les chefs-d'œuvre des collections dépérir dans les réserves trouvera son pendant dans celui, formulé non moins fréquemment, de ne pas offrir une plate-forme convenable aux expositions temporaires d'envergure et à l'art contemporain. Les critiques seront aggravées par le vieillissement perceptible des infrastructures, privant l'institution des moyens d'accomplir ses missions de conservation, de documentation et d'exposition dans le respect des normes internationales.*

#### ***2.1.2 Les grandes étapes de travaux du XXe siècle***

En **1952**, une importante mutation spatiale a été réalisée dans la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU), la grande salle fut coupée à mi-hauteur, condamnant ainsi les potentialités de perméabilité offertes à l'origine par la conception du palais dans ce secteur, d'autres interventions malheureuses suivirent. Puis à la fin des années soixante le Palais de Rumine a été progressivement quitté par l'Université de Lausanne au fur et à mesure des réalisations à Dorigny.

En **1990**, après l'abandon de l'idée d'un polymusée lancée en 1978 déjà, le Conseil d'Etat décida de maintenir à Rumine les musées aux côtés de la BCU.

Les importants travaux de rénovation menés au début des années suivantes dans l'ensemble du Palais de Rumine, et en particulier dans le corps central, donnèrent lieu à de nombreuses expertises. Le Conseil d'Etat, amené à choisir entre trois variantes pour le réaménagement des musées et de la BCU, formula les lignes directrices d'un ambitieux programme de restructuration et décida, en **1991**, le maintien à Rumine de la BCU et des musées dits scientifiques et la recherche d'un nouvel emplacement pour le Musée des beaux-arts à Lausanne hors du Palais de Rumine, ou ailleurs dans le canton.

### 2.1.3 1992 - 1993

Si en **1992**, le Conseil d'Etat avait décidé d'envisager à terme le transfert du MCBA hors du Palais de Rumine, les discussions sur son futur emplacement demeuraient à l'état d'ébauches ; ce transfert, pour des raisons financières, fut reporté à des jours meilleurs. Dans l'intervalle, le Conseil d'Etat, afin d'affirmer la vocation touristique du palais, décida cependant de lui apporter des améliorations importantes. Ce programme de réorientation des études exigea plusieurs étapes de réalisation. Les idées maîtresses du plan directeur déterminant les dispositions générales du réaménagement par étapes successives de Rumine furent :

- l'ouverture du palais vers l'extérieur (liaison piétonne directe avec la colline de la Cité, par une passerelle au-dessus de la rue Viret)
- l'établissement d'un axe urbain pour les activités publiques (accueil, information, détente, cafétéria, conférences, ateliers des enfants, des vestiaires)
- le dynamisme des déplacements verticaux par l'installation de nouveaux moyens mécaniques
- la création d'un parcours muséologique inscrit et développé dans le projet du corps central.

Il est intéressant de noter que le plan directeur de 1992 (voir annexe 1) comprenait une extension de décongestion accolée à la façade nord de Rumine ainsi que de nouveaux locaux à construire sous les esplanades-portiques de la façade ouest. La réalisation du Dépôt et abri des biens culturels de Lucens (DABC) s'est substituée à cette hypothèse.

### 2.1.4 1994 - 1999

En **1994**, l'échange immobilier sans soulte entre le Musée Arlaud, propriété de la Ville de Lausanne, et la Maison Gaudard, propriété de l'Etat de Vaud, ainsi qu'une demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du Palais de Rumine et du Musée Arlaud, firent l'objet d'un *Exposé des motifs et projet de décret* voté par le Grand Conseil, pour un montant de 11'990'000 francs. L'actuel Palais de Rumine et l'actuel Espace Arlaud sont le résultat des travaux entrepris alors. S'agissant du MCBA, chacun est conscient que les améliorations qui lui ont été apportées ne constituent pas une solution définitive. Le regroupement de ses locaux administratifs et techniques sur un seul niveau, dans l'aile nord du Palais, dans le prolongement des dépôts permet certes une meilleure organisation interne du travail. Il n'en demeure pas moins que ces interventions ne constituaient qu'une réponse partielle à d'autres problèmes cruciaux qu'affronte l'institution, qui sont principalement :

- le manque d'espace, tant pour les expositions que pour les dépôts
- les conditions climatiques et de sécurité
- la visibilité et l'accessibilité du musée.

En **1997**, on inaugura le nouveau "corps central" du palais et le nouvel Espace Arlaud.

La même année la question du transfert du MCBA resurgit avec celle du réaménagement du bâtiment de l'ancien Crédit foncier vaudois (CFV) à Chauderon, propriété de la Banque cantonale vaudoise (BCV). Sur l'initiative de personnalités tels l'ancien conseiller d'Etat André Gavillet et M. Marx Lévy, un rapport proposa de réaménager ce bâtiment en vue d'y accueillir à la fois le Département de l'instruction publique et des cultes et le MCBA. Un groupe de travail interne à l'administration était chargé par le Conseil d'Etat d'analyser cette proposition ; il ressortit de cet examen que le projet présentait plusieurs lacunes et insuffisances, mais qu'il convenait de lui consacrer une étude plus approfondie.

En **1999** par conséquent le Conseil d'Etat mit en place une commission extra-parlementaire qu'il chargea d'examiner tous les scénarios possibles d'implantation du MCBA en y intégrant celui de Chauderon. La présidence de cette commission était confiée à Me Georges Muller. Son mandat était *d'examiner les solutions possibles pour un nouveau MCBA, [...], de dresser, à l'intention du Conseil d'Etat, le catalogue de ces solutions, et de formuler une recommandation des deux scénarios qui présentent les meilleurs avantages [...]*.

La Commission commença ses travaux à l'automne 1999.

### 2.1.5 2000 - 2007

En **mars 2000**, la commission conclut ses travaux qui firent l'objet d'un document interne destiné à permettre au Conseil d'Etat de se déterminer. Outre le bâtiment de l'ancien CFV, la commission avait recensé 16 sites, examinés à l'aune de différents critères.

Le rapport débouchait sur l'émergence de trois sites méritant une étude plus approfondie : Le Flon, Sébeillon et



Bellerive. Ses conclusions sur l'hypothèse du CFV, examinée alors dans l'optique de son utilisation par le seul MCBA, demeuraient négatives à plusieurs égards :

- insuffisance du volume à disposition, obligeant à envisager l'acquisition d'un bâtiment voisin
- hauteur de cimaises très limitée
- potentiel d'éclairage zénithal faible
- inscription à l'inventaire en note 2, impliquant des contraintes importantes en cas de réaménagement, et limitant considérablement le dégagement d'espaces et de volumes indispensables
- coût plus onéreux que les autres scénarios, doublé d'une incertitude totale sur les possibilités d'acquisition (indispensable) d'un bâtiment avoisinant.

Après analyse détaillée des trois hypothèses mentionnées plus haut, le tableau récapitulatif des scénarios de sites de février 2000 démontra non seulement que le site de Bellerive se positionnait comme le plus avantageux, en terme de situation et de constructibilité, mais également sur le plan économique. L'opération Bellerive était estimée à 54 millions de francs, Sébeillon à 55,5 millions, le Flon à 62 millions et CFV à 75 millions de francs.

En **2001**, le Conseil d'Etat soumit au Grand Conseil un *Exposé des motifs et projet de décret relatif à la demande d'un crédit d'étude de Fr. 1'050'000.- pour les études préliminaires visant à l'édification d'un nouveau Musée cantonal des beaux-arts sur le site de Bellerive à Lausanne*. La Commission parlementaire souhaitait cependant davantage d'informations d'une part sur les réelles perspectives de financement privé des futurs investissements et, dans l'immédiat, sur les possibilités d'un cofinancement privé significatif du crédit d'étude demandé.

Afin de répondre aux attentes des députés, une Fondation pour la création d'un Musée des beaux-arts fut constituée. De nature provisoire, elle se vit conférer une mission essentiellement liée à toutes les actions de soutien au projet. Elle devait jouer un rôle important en matière de promotion et de contacts avec les donateurs potentiels, qu'ils soient collectionneurs ou investisseurs, et permettre de favoriser la réalisation du partenariat public-privé répondant aux attentes des députés.

Ses démarches s'orientèrent dans trois directions :

- le cofinancement du crédit d'étude
- la participation du secteur privé aux investissements futurs pour le nouveau bâtiment
- le soutien à toutes démarches du musée pour l'enrichissement de ses collections.

Durant l'été 2002, à la demande de la commission du Grand Conseil, le site de Malley (abattoirs) ainsi que d'autres comme l'ancienne Ecole de chimie, la rue Saint-Martin à Lausanne, l'avenue de Rhodanie en face de la future Maison du sport international, la parcelle attenante au Théâtre de Vidy, les anciens Moulins de Rivaz, le Château d'Ouchy, le quartier de l'Eglise Anglaise (anciens bâtiments de Charles Veillon), faisaient l'objet d'une étude, mais il en ressortit qu'ils ne répondaient pas aux critères retenus. Les terrains encore disponibles dans la vallée du Flon firent l'objet d'une étude complémentaire qui conclut à l'exclusion définitive de ce scénario. Les résultats de l'ensemble de ces études complémentaires conduisirent à la confirmation du choix du site de Bellerive.

En **2002**, le Conseil d'Etat put ainsi présenter un EMPD complémentaire à celui présenté en 2001, qui réduisait à 500'000 francs la demande de crédit d'étude, faisant état de la prise en charge de la différence, soit 550'000 francs par le secteur privé, à hauteur de 500'000 francs, et par la Ville de Lausanne, pour 50'000 francs. Ce crédit d'étude devait permettre le lancement de campagnes de sondages géotechniques, l'étude historique du site, la programmation, la préparation et la réalisation d'un concours international d'architecture à deux degrés et l'élaboration d'un *Plan d'affectation cantonal*.

Le 19 novembre 2002, le Grand Conseil adopta un décret *accordant un crédit d'étude pour les études préliminaires du futur Musée cantonal des beaux-arts*, dont l'article premier précise :

*Un crédit de Fr. 500'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les études préliminaires visant à permettre l'édification d'un nouveau Musée cantonal des beaux-arts sur le site de Bellerive, à Lausanne.*

L'année **2003** fut consacrée à l'important travail de préparation du concours d'architecture, notamment du cahier des charges lié à la programmation du futur musée.

En **février 2004** était lancé le concours d'architecture. Le choix de sa procédure et l'organisation de son déroulement sont décrits plus loin (4.1 et 4.2).

C'est en **mars 2005** que ce concours déboucha sur les résultats qui étaient présentés au plus large public par une double exposition, d'une part celle des 9 projets sélectionnés à l'issue du premier tour, dont le lauréat, au

MCBA, et d'autre part celle de l'ensemble des 249 projets du premier et second degré, dans les locaux de l'avenue des Bains 21, à Lausanne.

En **avril 2005**, dans le cadre d'une série de mesures liées à la maîtrise des dépenses de l'Etat, le Conseil d'Etat reportait le démarrage de la construction du nouveau bâtiment à 2009, au lieu de juillet 2008, comme le prévoyait le planning. Ce moratoire ne remet pas en question dans leur substance les étapes que doit encore franchir le projet.

Ainsi, **de l'automne 2005 à l'automne 2006** s'effectuait l'élaboration du Plan d'affectation cantonal (PAC).

En **février 2007**, après une présentation publique, le PAC était mis à l'enquête publique. L'exposé de son élaboration et de son déroulement est donné plus loin (voir 3.3).

### **Musée cantonal de zoologie (MCZ)**

Il est bon de rappeler l'EMPD 2007 accordant un crédit d'ouvrage d'un montant de 5'870'000 francs pour financer la rénovation partielle des installations techniques du Palais de Rumine, la mise en conformité de la sécurité incendie, le regroupement des dépôts, la densification de la partie administrative, les protections solaires des verrières du musée, ainsi que la réfection des toitures et façades des cours intérieurs au dernier étage du Palais de Rumine. En revanche, pour des raisons d'économies, la réalisation de nouveaux espaces d'exposition du MCZ est différée.

## **2.2 La nécessité d'un nouveau Musée cantonal des beaux-arts**

### *2.2.1 Des collections à l'étroit*

En tant qu'institution ayant mission officielle de gérer des collections d'œuvres rattachées au patrimoine vaudois, le MCBA remonte à 1816. En effet, en 1808, l'aquarelliste vaudois Louis Ducros, qui souhaitait "développer les germes du goût", proposait la création d'une école de dessin et la mise à disposition de sa collection d'œuvres italiennes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, ainsi que de ses propres aquarelles, à des fins d'études. Lorsqu'il mourut, en 1810, quelques citoyens rachetèrent cette collection par le biais d'une souscription. Ainsi fut-elle préservée. Et c'est en 1816 que l'Etat de Vaud la racheta à ces souscripteurs. Tel était donc le véritable noyau de la collection qui constituerait plus tard le Fonds cantonal des beaux-arts. En 1906, le déménagement dans le tout nouveau Palais de Rumine allait constituer durant quelques années une amélioration notable des conditions de stockage et d'exposition des collections, qui s'accroissaient régulièrement. Cependant, très rapidement, ces espaces et leur localisation montrèrent leurs limites, ainsi que l'illustre la citation d'Emile Bonjour mise en exergue du présent *Exposé des motifs*. Le XX<sup>e</sup> siècle a ainsi été marqué par une série d'interventions diverses dans le bâtiment, d'importance variable, destinées à pallier les déficits des conditions du musée, y répondant ponctuellement, mais sans jamais apporter une réponse qui satisfît dans le long terme les besoins de l'institution.

Aujourd'hui les dépôts des collections sont pleins et ne disposent d'aucune marge d'extension. De plus, plusieurs problèmes d'étanchéité sont apparus au cours de ces dernières années ; des œuvres ont été abîmées par des infiltrations d'eau.

### *2.2.2 Des espaces d'expositions figés et insuffisants*

Le problème des espaces d'expositions a été maintes fois évoqué : les salles actuelles ne permettent pas de mettre en valeur les collections permanentes de façon continue parallèlement aux expositions temporaires. Cette situation s'illustre par un exemple récent : le MCBA a reçu plusieurs œuvres importantes, signées Hodler, Vallotton, ainsi qu'un dessin de Picasso : actuellement, faute de place, il est impossible de les exposer simultanément à la grande exposition temporaire consacrée à l'artiste chilien Alfredo Jaar. L'un des points forts du futur musée sera précisément d'offrir à la fois les espaces d'exposition suffisants et la souplesse d'organisation adéquate de ces mêmes espaces pour répondre aisément à ce genre de situation. De plus, les salles actuelles n'offrent aucune modularité, notamment dans les hauteurs de cimaises, ni aucune flexibilité de circulation. La conception d'accrochage de chaque exposition est inévitablement tributaire de ces salles, de leur disposition et de leurs dimensions, alors qu'une organisation normale des espaces devrait permettre la démarche inverse. L'enfilade qui les caractérise impose un même parcours, quelle que soit l'exposition ; elle interdit en outre toute fluidité de circulation ; les visiteurs sont condamnés à un circuit unique. Il en est de même pour l'éclairage, dont la proportion entre éclairage naturel zénithal et éclairage artificiel ne répond pas aux besoins muséographiques actuels.

### 2.2.3 L'accueil des handicapés et un secteur pédagogique inexistant

Un budget de 25'000 francs par an permettant de rémunérer une médiatrice culturelle en qualité d'auxiliaire payée à l'heure : c'est à cela que se résumait aujourd'hui les moyens du MCBA en terme de prestations pédagogiques. Aucun espace d'accueil pour les enfants, et pas davantage pour des actions didactiques destinées au public adulte. La situation actuelle interdit tout développement d'activités pédagogiques modernes à même de favoriser l'accès à l'art pour tous les publics. On relève également l'impossibilité de développer les prestations en vigueur aujourd'hui pour permettre l'accès des expositions aux handicapés, aux personnes à mobilité réduite, aux non-voyants.

### 2.2.4 La zone d'accueil : 15 m<sup>2</sup>

A l'heure actuelle, l'espace d'accueil des visiteurs se réduit aux quelque 15 m<sup>2</sup> constitués par l'entrée du MCBA, où cohabitent une banque de réception, quelques armoires-consignes et une barre faisant office de vestiaire. L'inadaptation et l'insuffisance de ce secteur sont flagrantes, elles le sont encore davantage lors de l'accueil de groupes pour des visites guidées par exemple.

### 2.2.5 Des locaux techniques inadaptés

Restauration, préparation des expositions, déplacement des œuvres entrant dans le musée ou en sortant : les insuffisances de ces secteurs peuvent se résumer en peu de mots : exigüité, insécurité, inadaptation aux normes muséographiques internationales valables pour un musée des beaux-arts.

### 2.2.6 Un musée invisible

La double question posée en tête du présent chapitre est étroitement liée au développement des exigences en matière de sécurité, de conditions climatiques de conservation, d'expositions, de prestations offertes au public durant tout le XXe siècle, qui mettent malheureusement toujours plus en évidence les limites de la capacité d'adaptation des locaux du Palais de Rumine. En effet, la conception du bâtiment conçu par l'architecte Gaspard André repose sur une organisation symétrique qui fait l'une de ses principales qualités et qui a pu être - plus ou moins - respectée jusqu'ici. Une véritable extension du MCBA, dans une organisation rationnelle des espaces qui réponde pleinement à son cahier des charges, ne saurait se faire sans désorganiser passablement la logique originelle.

Par ailleurs, le maintien d'un MCBA agrandi dans le palais ne répondrait toujours pas à l'un de ses points faibles majeurs, liés à sa situation dans un bâtiment lui interdisant toute visibilité, toute identification spécifique et toute facilité d'accès. L'actuel MCBA est un musée invisible, enclavé dans un bâtiment qui ne lui offrirait une ouverture sur l'espace public qu'au prix d'une destruction importante de sa structure actuelle. Il faut dès lors constater à nouveau qu'il n'est ni possible ni souhaitable de trouver des solutions pour répondre aux insuffisances et inadéquations résumées ci-dessus à l'intérieur du palais.

### 2.2.7 Etat de réalisation du plan directeur de 1992

Les engagements et décisions pris à plusieurs reprises par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil (EMPD mai 1994, EMPD septembre 1996, EMPD octobre 1997, EMPD novembre 1999) ont généré des investissements importants décrits ci-dessous :

<b>Investissement sur le Palais de Rumine / Espace Arlaud de 1986 à 2007</b>	
total investissement de 1992 à 2007 (2007 = budget)	38'052'393.00
études initiales de rénovation de 1986 - 1991	3'205'580.30
investissement initial de 1986 à 1991	8'044'024.75
<b>TOTAL des investissements Rumine / Arlaud de 1986 à 2007</b>	<b>* 49'301'998.05</b>

\* non compris EMPD 2007 accordant un crédit d'ouvrage de CHF 5'870'000.- pour la rénovation partielle des installations techniques et la mise en conformité de la sécurité du Musée cantonal de zoologie (voir point 2.1.5).

## 2.3 Un Musée cantonal des beaux-arts hors du Palais de Rumine

### 2.3.1 Une décision politique

La décision dont découlent les travaux de réaménagement effectués dans les années 1990 s'inscrit dans le droit fil de la volonté clairement exprimée par le Conseil d'Etat dans sa séance du 1er mars 1991.

"Le Conseil d'Etat décide :

1) d'entériner les propositions de la délégation du Conseil d'Etat, soit :

[...]

b) une étude pour le programme et la localisation du Musée des beaux-arts à Lausanne (hors du Palais de Rumine) ou ailleurs dans le canton

[...]".

En raison de la situation économique, le Conseil d'Etat avait préconisé de se limiter dans le budget et plan d'investissement des années 1993-1998 aux travaux prévus dans le corps central et à la rénovation douce du bâtiment Arlaud. L'étape suivante, celle du transfert du MCBA hors du palais, était reportée.

### 2.3.2 Aller du contenu au contenant

Ainsi la variante d'une intervention sur le bâtiment existant était-elle mise de côté au profit du déménagement dans un bâtiment conçu *ad hoc*. Dans le cas particulier du Palais de Rumine, la première variante comporte en effet des problèmes aigus et lourds de conséquences, tant en terme d'architecture qu'en terme de coûts. Comme cela a été dit ci-dessus, le bâtiment repose sur une organisation architecturale particulière liée à sa vocation originelle, qui était et est aujourd'hui encore d'accueillir plusieurs institutions, qui bien que toutes à vocation culturelle, sont distinctes les unes des autres. Cela signifie que tout agrandissement de l'une ou l'autre ne peut s'envisager qu'au prix de la réduction ou du départ d'une ou de plusieurs autres, et d'une intervention architecturalement dommageable pour le bâtiment.

D'autre part plusieurs exemples montrent les limites d'un tel exercice, qui permet rarement de réaliser la démarche dans le bon sens. En effet - et ce fut le cas par exemple de l'hypothèse du CFV à Chauderon - partir d'un bâtiment existant en examinant comment y faire entrer le musée souhaité, débouche sur une situation de compromis, ne répondant en général pas aux exigences du programme. La démarche inverse s'impose : le programme du musée doit prévaloir et c'est de la définition et de l'expression du contenu que doit partir la réflexion sur le contenant.

Apporter une véritable réponse aux nombreux problèmes de l'actuel MCBA à l'intérieur du palais ne serait envisageable que très partiellement, mais au prix d'importantes et irréversibles interventions, et moyennant l'inévitable délocalisation d'une ou plusieurs autres institutions installées au palais. Les coûts engendrés par des interventions lourdes dans un bâtiment de ce type sont très importants, beaucoup plus que ceux d'une construction nouvelle. A ces frais il faudrait ajouter ceux liés à la relocalisation des institutions déplacées au profit du MCBA.

A tous égards la solution interne au Palais de Rumine ne constitue pas la réponse correcte aux multiples problèmes du MCBA. Pour pouvoir passer du MCBA du XIXe au nMBA du XXIe siècle, il est indispensable de le doter d'un autre bâtiment qui lui soit exclusivement réservé, et conçu pour répondre à son programme, de manière réellement satisfaisante dans le long terme.

## 2.4 La vie du Palais de Rumine après le départ du MCBA

### 2.4.1 Rappel historique : le legs de Gabriel de Rumine - les conditions d'utilisation du bâtiment

Durant cette phase de recherche de scénarios en vue d'une occupation idoine des locaux laissés libres en 2012 par le MCBA, il semble nécessaire de rappeler les conditions fixées lors de l'édification du Palais de Rumine. Celui-ci, érigé grâce au legs de Gabriel de Rumine, est inauguré en 1906. Il est régi par une convention conclue les 23 juin et 3 août 1888 entre la Commune de Lausanne et l'Etat de Vaud. La Commission du legs de Rumine décide que l'édifice renfermera :

- La bibliothèque cantonale et les principales collections scientifiques et artistiques de l'Etat et de la Commune.
- Les auditoriums, salles et services nécessaires au développement des études académiques, la préférence étant

donnée autant que possible aux cours qui demandent à être à la portée du public ou qui exigent le voisinage immédiat des collections.

- Une vaste salle servant d’aula pour l’académie et des salles pour sociétés savantes. Ces diverses salles doivent en outre pouvoir être utilisées pour des conférences, cours publics, réunions d’utilité publique, expositions d’art ou d’industrie, etc.

La Convention de 1888 entre la Ville de Lausanne, qui construit le bâtiment et en reste propriétaire, et le Canton de Vaud, qui l’exploite et l’entretient, en précise le programme, l’emplacement, etc.

#### *2.4.2 Un plan directeur pour le futur : études menées depuis 2005*

##### **Etat des réflexions sur le réaménagement de Rumine**

Les investissements réalisés dans le Palais de Rumine ainsi que dans l’Espace Arlaud ont été très importants et, comme cela a été expliqué, ont contribué à l’amélioration de l’organisation des institutions sises dans le palais sans que jamais soit perdu de vue le départ, à terme, du MCBA. La réalisation des espaces d’exposition permanente du Musée d’archéologie et d’histoire, par exemple, ou les réaménagements des espaces publics de la BCU constituent des améliorations pérennes tout en s’inscrivant comme des étapes d’un plan de développement à venir. C’est dans ce contexte que s’inscrit le projet de plan directeur élaboré par les utilisateurs en 2005. Avant d’en résumer les principales orientations, il convient de rappeler le contexte dans lequel s’inscrit aujourd’hui la vie des institutions sises dans le palais.

Hormis le MCBA rappelons que le Palais abrite :

- le siège cantonal de la BCU : salles de consultation et libre accès : 2050 m2. Dépôts, bureaux, ateliers : 2400 m2
- le Musée d’archéologie et d’histoire (MCAH) exposition permanente : 500 m2. Dépôts, ateliers, bureaux : 750 m2
- le Musée monétaire (MMC - anciennement Cabinet des médailles) exposition permanente : 100 m2. Dépôts, ateliers, bureaux : 170 m2
- le Musée de zoologie (MCZool) exposition permanente : 1150 m2. Dépôts, atelier, bureaux : 1600 m2
- le Musée de géologie (MCGéol) exposition permanente : 800 m2. Les bureaux et dépôts sont à Dorigny, BFSH2.

(voir tableau de fréquentation, annexe 4)

##### **Les musées : rapatrier les expositions temporaires**

Le départ du MCBA (et, ultérieurement, du Grand Conseil) doit permettre à ces cinq institutions de se redéployer dans le Palais où plusieurs d’entre elles sont particulièrement à l’étroit. Du côté des musées, il s’agit en particulier de rapatrier dans Rumine les expositions temporaires qui se réalisent actuellement à l’Espace Arlaud. En effet, si cette option a constitué durant toutes ces années une solution bienvenue au manque d’espace dans le palais, force est de constater que le résultat n’est pas satisfaisant. Après dix ans d’activité, deux conclusions s’imposent :

- le caractère forcément multidisciplinaire et polyvalent de l’Espace Arlaud crée un déficit d’identité et sa fréquentation demeure par trop confidentielle
- l’absence d’expositions temporaires dans le Palais de Rumine crée un tassement dans la fréquentation de ses musées ; seules les expositions temporaires permettent le renouvellement du public ; la dynamisation du palais en dépend.

##### **La BCU : parachever la mue amorcée en 1990**

Un autre constat est celui du manque crucial de place à la BCU. Le siège de la Riponne constitue, au centre ville, un service indispensable à la population lausannoise et vaudoise. Elle offre à la fois les services traditionnels : prêt à domicile de livres et de revues, places de travail pour la consultation sur place, tout en permettant à ses usagers d’accéder aux plus récentes technologies de l’information : bases de données informatisées suisses, européennes et mondiales par le biais de moteurs de recherche, nouveaux supports de lecture (CD, DVD, Internet) notamment. A la fois dépositaire du dépôt légal, c’est-à-dire de toute la production imprimée et éditée dans le canton de Vaud, mais aussi d’une section musicale constituée de partitions, d’ouvrages de musicologie, d’archives musicales et d’une phonothèque parmi les plus importantes de Suisse, ainsi que d’un fonds de littérature générale, elle assume une mission d’éducation permanente clairement identifiée dans le domaine de la bibliothéconomie et que dans le monde germanophone on distingue précisément

par l'appellation *Kultur –und Bildungsbibliothek*, qui désigne bien son rôle public non universitaire, différent toutefois du rôle dit de lecture publique dévolu traditionnellement aux bibliothèques municipales par exemple.

Avec les travaux de 1990, la BCU a pu partiellement redéployer ses espaces publics et ces interventions ont constitué une réelle amélioration. Cependant il n'a pas été possible de répondre véritablement aux besoins de place tant pour la salle de lecture et de consultation que pour l'accès direct aux publications, toujours stockées dans des magasins fermés, non accessibles aux lecteurs.

Rappelons que toutes prestations confondues, ce sont entre 300'000 et 400'000 personnes qui fréquentent annuellement cette institution (voir annexe 5).

### **Les collections Toms et Pauli : des espaces de mise en valeur**

La Fondation Toms Pauli a été créée par le Conseil d'Etat pour gérer d'une part la collection de tapisseries anciennes léguées au canton par Madame Mary Toms, et d'autre part la collection d'arts textiles contemporains qui lui a été offerte par l'Association Pierre Pauli. Pour assumer cette mission, la fondation s'est vu dotée d'un capital constitué par les recettes de la vente du château de Coinsins et d'un certain nombre d'objets mobiliers qui s'y trouvaient, en conformité avec les volontés de la testatrice Madame Toms.

Diverses réflexions ont été menées pour examiner l'opportunité et la faisabilité d'un musée, ou du moins d'un espace permanent d'exposition pour ces collections. Aucune n'a abouti à des conclusions satisfaisantes. En revanche le projet de plan directeur intègre l'accueil de cette prestigieuse collection dans le programme d'expositions temporaires rendu possible par le départ du MCBA.

### **Principales orientations du plan directeur 2005**

- retrouver une unité de lieu pour les expositions permanentes et temporaires des musées cantonaux
- accueillir la Fondation Toms Pauli dans le cadre du programme des expositions temporaires et lui assurer des espaces techniques
- créer un lieu d'accueil et d'information pour les différents publics (visiteurs, classes, étudiants, etc.) qui montrera la pluridisciplinarité des institutions sises dans le palais
- générer une nouvelle synergie d'actions entre toutes les institutions (musées et BCU) qui pourra déployer durablement ses effets à travers certaines expositions et manifestations organisées par les uns et les autres.

### **Les lignes d'action de ce plan peuvent se résumer comme suit :**

- agrandissement du libreaccès de la BCU sur plusieurs niveaux et transfert de son administration et de ses dépôts dans l'aile nord du palais
- utilisation des salles actuelles d'exposition du MCBA (1'200 m2) pour l'organisation de grandes expositions temporaires, en alternance, par les musées de sciences, d'archéologie et la Collection Toms Pauli
- création d'un véritable foyer d'accueil et d'information pour l'ensemble du bâtiment
- maintien de l'axe central et de l'ouverture sur les ailes nord et sud pour des activités dévolues au grand public
- circulation en boucle dans les surfaces dévolues aux expositions permanentes et temporaires ainsi qu'au libreaccès de la BCU, en retrouvant ainsi le principe originel de la circulation du palais
- agrandissement de la cafétéria.

Le projet a été chiffré tant en terme d'espaces qu'en terme de coûts. De même il s'accompagne d'un scénario de réalisation en deux étapes, y compris les travaux d'entretien nécessaires sur les toitures plates, les façades, les installations techniques et les travaux de restauration intérieure. Au total, ces travaux sont estimés à environ 16 millions de francs.

### **Un plan directeur 2005 évolutif et modulable**

Le plan directeur en question s'inscrit en complète cohérence avec les réflexions et travaux conduits dans le palais depuis les années 1990. Evolutif, il permet de répondre aux besoins des institutions et de leurs usagers. Modulable, il peut être réalisé en deux étapes, sans nuire à la logique de l'ensemble.

Pour mémoire, en 1992, le montant du plan directeur d'alors, nécessaire au Palais de Rumine avait été évalué à 70 millions de francs (non compris le coût du nouveau MCBA). Si l'on ajoute le coût évalué du projet de plan directeur 2005 résumé ci-dessus (environ 16 millions) aux investissements réalisés sur Rumine et Arlaud depuis 1990, y compris l'installation du Grand Conseil, pour un total de 50 millions (voir pt. 2.2.7) on atteint un total de 66 millions de francs. Il convient par ailleurs de souligner que ces investissements n'interviendront qu'après le départ du MCBA, soit au plus tôt à partir de 2012.

Ce montant est à mettre en rapport avec les dimensions du bâtiment : en effet, avec ses 15'800 m<sup>2</sup> et un volume d'environ 105'000 m<sup>3</sup> (normes SIA), le Palais de Rumine est l'un des bâtiments les plus grands du canton.

### **Réflexions complémentaires d'une unité d'enseignement de l'Ecole d'architecture de l'EPFL**

Fort de ce projet de plan directeur, le DFJC a jugé intéressant de constituer une forme de "boîte à idées" que pourraient venir enrichir diverses réflexions extérieures aux utilisateurs du Palais. C'est ainsi qu'un contact a été pris avec la section d'architecture de l'EPFL ; l'ENAC-EPFL a organisé un travail dans le cadre d'une Unité d'enseignement, ce qui délimite précisément le champ d'investigation des étudiants, qui consiste en l'occurrence à favoriser *la multiplicité des évocations et des questionnements*, et dont *la finalité n'est pas d'aboutir au choix d'une variante de projet, mais plutôt de prendre connaissance d'une problématique dans ses dimensions et facettes variées[...]. [...] les réponses fournies par les étudiants ne se présentent donc pas sous la forme d'un projet d'architecture au sens strict. Il s'agit plutôt de scénarios, de vérifications ou d'études de faisabilité. Les travaux fournis par les étudiants – bien que différents entre eux - reconnaissent et soulignent dans leur ensemble la qualité architecturale du Palais d'un point de vue historique mais aussi son réel potentiel d'utilisation* (Prof. Luca Ortelli, directeur de l'Ecole d'architecture, rapport ENAC / Section Architecture, EPFL 2007). Les travaux des étudiants aboutissent à un constat : le niveau de congestion des espaces. Pour répondre aux besoins tant de la BCU que des musées, les esquisses évoquent la construction d'extensions au bâtiment.

Le projet de plan directeur élaboré en 2005 et résumé plus haut n'intègre quant à lui aucune construction supplémentaire et fait raisonnablement évoluer les espaces existants en apportant une solution satisfaisante à la problématique de l'engorgement actuellement constaté.

### **Poursuite de la réflexion**

Parallèlement aux travaux de réalisation du nMBA, la législature 2007/2012 va permettre de finaliser l'étude de réaffectation des espaces libérés dans le Palais de Rumine. Il conviendra de mettre sur pied une commission *ad hoc* formée notamment de représentants des utilisateurs (SERAC et institutions en dépendant) et du SIPAL, et à laquelle la Ville de Lausanne sera invitée à déléguer également un représentant. Cette commission sera chargée de reprendre la réflexion sur la base du projet de plan directeur résumé ci-dessus, mais aussi d'étudier d'autres variantes, en intégrant la problématique de l'Espace Arlaud dans ses travaux. Il s'en suit que la poursuite de cette réflexion, en particulier l'examen des variantes possibles, se fera de manière conjointe entre le DFJC et le DINF sur la base d'une structure de projet d'étude commune. Le présent crédit d'étude n'inclut toutefois pas les frais d'études liés à l'avenir de Rumine. Ceux-ci feront l'objet d'un crédit spécifique prélevé sur le budget ordinaire du SIPAL en 2008. La structure de projet pour ces études est constituée et lancera ses travaux en janvier 2008.

### **Un fil rouge entre plusieurs institutions**

Dans le cadre de cette réflexion, un scénario peut d'ores et déjà être évoqué. Comme l'indique le Programme de législature 2007-2012, la préservation de l'environnement, les changements climatiques et la prise en compte un développement durable comptent aujourd'hui clairement parmi les préoccupations de la population vaudoise. L'interaction entre les changements climatiques, précisément, et la biodiversité constitue une thématique dont l'actualité se trouvera au cœur des débats scientifiques et politiques. Etudier, comprendre et faire comprendre ces phénomènes est un devoir. Si le monde scientifique perçoit les enjeux et les risques majeurs des évolutions rapides qui sont en cours (accélération significative du rythme d'extinction des espèces et perspective de disparition d'un pourcentage élevé d'entre elles), la population n'est pas en mesure d'en être clairement informée. Un effort significatif de vulgarisation et de sensibilisation semble nécessaire. Or, la présence et l'activité sous un même toit des musées des sciences et d'histoire qu'abrite le Palais de Rumine présente à cet égard une opportunité assez exceptionnelle.

Il serait ainsi possible de tirer le meilleur parti de la conjonction entre les collections de ces musées (Musée de zoologie, Musée de géologie, Musées d'archéologie et histoire, Musée monétaire) et de se fonder sur leur mission pédagogique commune pour participer à cet effort de vulgarisation et de sensibilisation. En effet, plusieurs points forts de leurs collections illustrent aussi bien la problématique de la disparition de certaines espèces que celle de l'évolution de la présence humaine sur la terre, par exemple. Un véritable fil rouge existe, dont le potentiel demande, assez naturellement à être développé, en suscitant des collaborations avec d'autres lieux ainsi que des apports bénéfiques d'autres institutions oeuvrant dans les domaines de la biodiversité et des changements climatiques. Il s'agit de l'Université de Lausanne (en particulier le Département d'écologie et évolution de la Faculté de biologie et médecine), du Jardin botanique, de l'EPFL (dans cadre de son

développement commun dans les Sciences de la Vie) ou encore du projet AcquaEcopôle à Vennes - lieux que relieront le m2 et le m1 dans un proche avenir. Il convient de relever encore que le canton accueille sur son territoire le siège mondial de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) et celui du WWF. Il existe en fait une somme intéressante de compétences et de collections en terre vaudoise qui prédispose le canton à pouvoir jouer un rôle actif sur les thèmes des changements climatiques et de la biodiversité, auquel peuvent contribuer des institutions hôtes du Palais de Rumine, avec peut-être de surcroît la possibilité d'intéresser des tiers et de susciter des financements extérieurs.

L'intérêt de cette réflexion convainc le Conseil d'Etat de la faire intégrer dans les études que devra développer la commission de programmation. Il insiste sur le fait que la mise en œuvre de ce fil rouge devrait s'intégrer dans le plan plus vaste des institutions sises dans le Palais, dont les points forts des collections et les missions sont de natures très diverses et impliquent par conséquent une politique de programmation en cohérence.

### **Un bâtiment aimé et fréquenté**

On a évoqué au début du présent EMPD le centenaire célébré en novembre 2006, qui a montré le lien fort existant entre le Palais de Rumine et la population. Si l'on additionne le nombre annuel de visiteurs des musées et celui des usagers de la BCU, on dépasse les 400'000 personnes. On ne peut affirmer que le départ du MCBA (voir annexe *Statistiques 2001 - 2006 / Fréquentation des musées à Rumine*) va vider le Palais. En terme de surfaces, le départ du Musée libérera 1'200 m2 d'exposition sur plus de 10'000 m2, de la surface muséale. On comprend bien dès lors que depuis de trop nombreuses décennies il est en déficit permanent de conditions de stockage, d'exposition et d'accueil.

En revanche, on relève que la libération de ces espaces offre une opportunité appréciable pour les autres institutions. Le bâtiment peut constituer un espace conçu pour la cohabitation des musées d'histoire et de sciences avec un centre d'information tel que la BCU.

### **Que devient l'Espace Arlaud ?**

Dans ce contexte, on mesure combien l'intégration de la réflexion sur le devenir de l'Espace Arlaud dans les travaux de la commission de programmation est importante. En raison de la qualité de la rénovation douce dont le bâtiment a fait l'objet dans les années 1990, et en raison de la nature de ses espaces intérieurs, il conviendra d'être soucieux de la mise en valeur de ses qualités intrinsèques. Mais il pourrait constituer une carte tout à fait capitale dans la réflexion, y compris pour les développements liés au projet d'illustration de la thématique "changements climatiques – biodiversité".

## **2.5 Le nouveau musée : va-t-on du MCBA au nMBA ?**

Pour l'heure la question de la dénomination du futur musée est encore ouverte. L'acronyme nMBA adopté en cette phase préparatoire désigne un "nouveau Musée des beaux-arts". Qu'est-il advenu de l'adjectif "cantonal" dans cette opération ? Sa véritable disparition pourrait légitimement alerter, laissant à penser que, en déménageant dans son nouveau bâtiment, le MCBA pourrait se voir "décantonalisé". Cela est totalement exclu. Le projet ne consiste pas à créer un nouveau musée, mais bel et bien à construire un nouveau bâtiment pour un musée cantonal qui existe depuis presque deux cents ans et dont la situation justifie pleinement, on l'a vu, qu'il dispose bientôt d'un site et d'un bâtiment qui seuls lui feront aborder une phase nouvelle de son développement et de son rayonnement. Aussi s'agit-il plus précisément de la mutation importante des conditions d'existence du MCBA, qui demeurera, dans son nouvel écrin, l'institution en charge du patrimoine artistique cantonal, tout en lui permettant d'envisager l'accueil de collections privées d'intérêt majeur.

### *2.5.1 La mission du futur musée*

Le catalogue édité à l'occasion de la présentation des résultats du concours d'architecture résume sans ambiguïté ce postulat : "Le nouveau musée fait sienne la définition de l'International Council of Museums (ICOM) qui stipule que " *le musée est une institution publique permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui fait des recherches concernant les témoins matériels de l'homme et son environnement, acquiert ceux-là, les conserve, les communique et notamment les expose à des fins d'études, d'éducation, de délectation*".

Le développement de cette mission est l'un des éléments primordiaux qui sous-tend le projet de nMBA.



### 2.5.2 Le futur statut juridique et la gouvernance du futur musée

Actuellement le Musée cantonal des beaux-arts constitue une entité placée sous la tutelle administrative du Service des affaires culturelles (SERAC), dépendant du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Son budget est partie intégrante du budget de l'Etat. Ses collaboratrices et collaborateurs sont au bénéfice d'un contrat de droit administratif, sous le régime de la *Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud* (Lpers) ; la cheffe du SERAC est leur autorité d'engagement.

Le MCBA est mentionné dans la *Loi sur les activités culturelles du 19 septembre 1978*, aux articles 7 et 19. Il ne dispose cependant pas de règlement spécifique. Si un site nouveau et attractif ainsi qu'un bâtiment adapté et réservé à son seul usage constituent les conditions indispensables à son développement et à son rayonnement à venir, il convient simultanément de lui donner les moyens de se gérer de manière plus souple qu'aujourd'hui, sans pour autant fragiliser l'institution et le patrimoine dont elle a la charge.

Une fondation de droit public est envisagée afin de gérer l'institution dans le futur. Cette structure présente de nombreux avantages :

- l'inscription, par le choix d'une fondation de droit public, et non de droit privé, de l'institution dans une loi cantonale qui assure le maintien de son ancrage fort dans les missions de l'Etat et lui garantit la permanence du financement de son fonctionnement par ce même Etat;
- une souplesse budgétaire améliorée, intégrant une faculté d'adaptation des moyens financiers au développement de certains projets ;
- la possibilité de requérir et d'obtenir des financements privés ou d'associations dont la philosophie générale et les statuts, ne leur permettent pas de verser des soutiens financiers à une entité étatique (Loterie romande, par exemple) ;
- la possibilité de développer une stratégie plus ouverte, grâce à cette souplesse et aux facilités de financement par des accords de partenariat, de sponsoring et de mécénat.

Il est préconisé de mettre en place cette nouvelle structure douze mois avant la mise en exploitation du nouveau musée. Cela fera l'objet d'un Exposé des motifs et projet de loi (EMPL) qui sera soumis au Grand Conseil en temps voulu.

### 2.5.3 Le programme du futur musée

Aujourd'hui, le MCBA compte environ 2'700 m<sup>2</sup> de surface, tous services confondus. Le projet de nouveau musée prévoit une surface totale de 6'500 m<sup>2</sup> (voir annexe 6). Son nouveau programme en terme d'espaces, de volumes et de circulation est lié directement au rôle qu'il devra jouer. Ci-après est résumé le programme du musée tel qu'il a été décrit dans le cadre du concours d'architecture.

#### 2.5.3.1 Le concept général et le rôle du futur musée

##### - *L'apprentissage du regard*

Le musée est un lieu de fabrication, de transmission et d'acquisition de connaissances. Ces connaissances sont spécifiques puisqu'elles concernent en priorité le regard, une des facultés de perception sensorielle et intellectuelle majeure de l'être humain.

Si l'on considère que celui qui fabrique ces connaissances visuelles est l'artiste, que celui qui les transmet est un scientifique et que celui qui s'en nourrit est potentiellement tout individu, on pourra définir le musée comme un lieu où ces personnes se rencontrent et travaillent ensemble parce que les connaissances visuelles peuvent y être exposées (ou fabriquées), commentées et reçues de la manière la plus radicale et la plus libre qui soit.

L'Europe a décidé, dès la Renaissance, de conserver la mémoire des connaissances visuelles. Se sont dès lors constituées des collections privées, puis publiques dont l'existence conditionne fortement la mission actuelle du musée. Le musée n'est pas seulement un lieu de rencontre où s'échangent des connaissances (ce n'est pas une maison de la culture) ; c'est aussi le conservatoire d'une mémoire, mémoire des œuvres, mémoire des collectionneurs. Le devoir du musée est de préserver cette mémoire dont il est le dépositaire, de l'activer en l'étudiant et d'en faire un outil critique en l'exposant.

Les sociétés occidentales s'avisent aujourd'hui du rôle essentiel dévolu au musée. Elles ont pris conscience de ce que la pratique même de l'art d'une part, et l'initiation à la culture visuelle d'autre part, jouent un rôle déterminant dans l'éducation du citoyen. Dans un monde où l'image est devenue une forme dominante prise par

tout type d'information (politique, judiciaire, économique, médical, journalistique ...), l'alphabétisation visuelle est devenue une mission essentielle de la société qui la confie notamment au musée.

En crise durant les trois premiers quarts du XXe siècle, le musée vit une période faste depuis les années 1980. Alors que par le passé, il s'adressait à un public restreint, il prend, à l'aube du XXIe siècle, avec le progrès des connaissances dans l'enseignement et dans les loisirs, un nouveau rôle qui entraîne de profondes modifications dans la nature de son public : celui-ci s'est considérablement diversifié et élargi. Le musée est devenu une entreprise qui génère, propose et gère des services dérivés de ses activités principales.

### 2.5.3.2 Les quatre centres d'activité

Le musée s'organise autour de quatre centres d'activités :

- les locaux à but scientifique, technique et administratif où se gère le musée et où s'élaborent les projets
- les locaux où se stockent, se conservent et s'étudient les collections
- les espaces publics où se présentent les projets et où les visiteurs découvrent les expositions
- les services, les espaces à vocation pédagogique, de convivialité, de réceptions.

Les 4 centres d'activités, tout en ayant leurs fonctions propres communiquent entre eux selon une organisation des circulations qui :

- offre les meilleures garanties de sécurité
- facilite le travail du personnel
- assure le confort des visiteurs.

Dans ce but il faut distinguer trois zones qui peuvent fonctionner indépendamment les unes des autres, à savoir :

#### Zone A

- l'accueil
- les espaces publics
- les services d'accueil des publics

#### Zone B

- les espaces de collection
- la conservation

#### Zone C

- le café-restaurant
- la librairie-boutique
- l'espace polyvalent
- le jardin privatif.

### 2.5.3.3 Les locaux à buts scientifique, technique et administratif

#### **Circulation**

L'activité liée au travail sur les collections (préparations d'expositions, etc.) implique une première circulation séparée qui nécessite une entrée réservée permettant aux employés du musée de passer directement et rapidement de ce secteur aux réserves des collections. Le passage vers les espaces publics, sécurisé, est possible au moins en un point.

#### **Fonctions**

- développer des projets sur l'art ancien, moderne et contemporain, en maintenant un haut niveau d'exigence artistique et scientifique
- organiser régulièrement des expositions et des manifestations (conférences, visites, débats) mettant en valeur le résultat des recherches
- définir une politique d'acquisition qui améliore le profil spécifique des fonds lausannois
- concevoir et promouvoir le développement d'une politique d'éducation visuelle
- garantir le rôle du musée dans le développement culturel et touristique du canton

#### **Lieux**

- bureaux
- salle de réunion
- petite cafétéria
- bibliothèque
- salle des archives.

#### 2.5.3.4 Les réserves des collections

##### **Circulation**

Pour faciliter la manutention des œuvres et le travail du personnel, les locaux occupent un seul niveau, quand bien même, dans les réserves, l'aménagement de galeries sur deux niveaux permettra de rationaliser son occupation en vue du stockage maximal d'œuvres (armoires mobiles, étagères à palettes).

Le repérage dans les cheminements est important, le trafic étant potentiellement élevé (expositions temporaires, achats, restauration, prêts), et l'évacuation rapide devant être possible en cas de sinistres. Les goulets d'étranglements sont évités. La livraison ou le départ d'œuvres en direction des réserves ou depuis celles-ci se fait potentiellement à un rythme quotidien. Ces mouvements doivent être aisés et répondre aux normes de sécurité maximales. Le lieu de livraison ou de départ est à l'abri des regards, accessible par camion et abrité des intempéries. Il est de préférence au niveau des réserves elles-mêmes qui devraient être accessibles depuis les véhicules (rampe, plate-forme élévatrice). Le déchargement et le chargement transitent par un local de stockage intermédiaire en liaison directe avec les réserves sous alarme. Ce local fait fonction de sas climatique dans lequel les œuvres peuvent être entreposées à court terme. Ce sas étanche tant vers l'extérieur que vers l'intérieur permet aussi d'éviter que la poussière et les substances toxiques n'entrent dans les réserves.

##### **Fonctions**

- conserver les objets reçus des générations précédentes et les transmettre aux générations futures dans les meilleures conditions possibles
- documenter ces objets et diffuser les résultats des recherches effectuées
- concevoir et maintenir à jour l'inventaire actualisé de la collection

##### **Lieux**

- bureaux
- ateliers
- locaux de stockage
- local de restauration
- local de consultation
- réserves ; les locaux destinés aux réserves sont soumis à des conditions techniques particulières.
- Fonction : les réserves permettent la conservation optimale des objets à très long terme et la gestion rationnelle des stocks, à court et à long terme.
- Implantation : hors sol ou éventuellement en sous-sol si les risques d'infiltration d'eau, de pollution, d'émanations de gaz toxiques peuvent être exclus.
- Climat : le climat des réserves s'établit sur l'analyse cumulée des données composantes suivantes : climat (échelle nord de l'Europe : 15°C - 25°C) + air + température + humidité. Pas de lumière du jour. Le climat des réserves doit en outre pouvoir être contrôlé, soit par une climatisation générale des espaces, soit par une correction technique des conditions existantes.
- Mobilier : les œuvres sont stockées en général sur des grilles mobiles (tableaux, cadres), dans des rangements mobiles (œuvres sur papier, sculptures, petits objets), au sol ou sur des galeries (grands objets, sculptures ou objets en caisses).

Destinées à abriter les collections cantonales, les réserves sont définies sur la base :

- des besoins de la collection actuelle
- des besoins liés aux collections des futurs donateurs
- si nécessaire, des besoins du Cabinet cantonal des estampes
- des besoins en extension.

#### 2.5.3.5 Les espaces publics

##### **Circulation**

Pour préserver le sentiment de confort du visiteur et pour faciliter le déplacement des œuvres à l'intérieur du musée, les espaces publics n'excèdent pas, de préférence, deux niveaux. Le passage de l'un à l'autre niveau doit être possible à pied (escaliers, couloirs) et par des moyens mécaniques (ascenseurs). Le parcours doit permettre au visiteur de repérer régulièrement (par des percées, par exemple) sa position dans ses rapports à l'extérieur du bâtiment. Le retour au point de départ doit être aisé.

### **Fonctions**

Mettre en espace et présenter des expositions au public.

### **Lieux**

L'accueil du visiteur s'effectue dès l'entrée du bâtiment par une situation de rencontre conviviale avec le personnel du musée. Le choix entre deux zones lui est proposé : la zone A et la zone C. – le hall accueil. C'est l'architecture du bâtiment qui l'en informe.

Au profit de la clarté du parcours, le visiteur comprend dès son accueil qu'il se trouve confronté au choix de :

- se diriger vers les services (accueil, service pédagogique, librairie-boutique, café-restaurant, salle polyvalente, jardin privatif)
- visiter l'exposition permanente des collections
- visiter l'exposition temporaire
- Au profit de l'ouverture du musée durant un nombre maximal de jours par année, les espaces de l'exposition permanente et ceux de l'exposition temporaire doivent, séparément, pouvoir être fermés au public sans nuisance particulière pour le visiteur. Il doit être possible de visiter l'exposition temporaire ou l'exposition permanente à des heures différentes, ou pendant le montage d'expositions dans l'un ou l'autre espace. Il en va de même à l'intérieur de l'exposition permanente, pour l'espace réservé aux expositions-événements.

### **Les salles d'exposition (...)**

- Identité : les salles possèdent une identité différenciée qui permette au visiteur d'avoir le sentiment d'évoluer lors de son parcours (et non pas de faire du surplace). Cette identité se marque de différentes manières (dimensions variées des salles, hauteurs variées des plafonds, etc.) mais elle ne constitue pas un pôle d'intérêt distrayant le visiteur des objets exposés.
- Modularité : le projet prévoit la possibilité de travailler régulièrement avec souplesse au fractionnement des espaces par le montage de cloisons mobiles.
- Hauteurs :  
Salles basses de 6,5 mètres de hauteur d'étage, y compris environ 1,5 mètres réservés au plafond technique.  
Salles hautes de 8 mètres de hauteur d'étage, y compris environ 2 mètres réservés au plafond technique et aux éléments d'éclairage zénithal. Dissimulation des équipements techniques : la présence des équipements techniques (éclairage, alarme, caméra vidéo, prises électriques, câbles multimedia) sera la plus discrète possible.
- Eclairage : le contrôle de la lumière est une considération prioritaire, tant dans les salles hautes que dans les salles basses. Plus de la moitié de la collection étant constituée d'œuvres sur papier et les expositions d'art contemporain nécessitant souvent un éclairage complexe, une attention particulière est portée aux systèmes de régulation permettant de maîtriser les paramètres suivants : économie d'énergie, incidences des rayons ultraviolets, durée de vie, rendu des couleurs, qualité de l'ambiance, homogénéité de la lumière sur les murs, modulation jusqu'à 50 LUX, obscurcissement.
- Climat : une température de 20°C avec des écarts tolérés maximaux de + ou - 2 degrés devra être maintenue, ainsi qu'une hygrométrie stable et contrôlable de 55% HR avec des écarts tolérés maximaux de + ou - 2%.

### **Exposition permanente**

L'exposition permanente doit occuper idéalement 3/5 (1'800 m<sup>2</sup>) du total des surfaces d'exposition. Il est d'ores et déjà prévisible que la moitié environ de l'exposition permanente sera consacrée à l'art européen du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Deuxième Guerre mondiale, et l'autre moitié à l'art international de l'Après-Guerre à nos jours. La mise en valeur des ensembles monographiques les plus importants du Musée (Ducros, Gleyre, Vallotton, Soutter) est capitale. Ce sont ces fonds qui contribueront à donner au musée son profil spécifique. Leur présentation répondra à la demande du public local et des touristes. Ces ensembles monographiques sont constitués, pour leur grande majorité, d'œuvres sur support papier.

Le schéma de répartition brièvement résumé ci-dessus reste toutefois à considérer avec prudence si tant est qu'il peut être soumis à une évolution potentiellement rapide, compte tenu du probable enrichissement des collections

par de nouveaux dépôts et dons.

Ces données de base prises en compte, les surfaces réservées pour l'exposition permanente peuvent être divisées en plusieurs espaces qui doivent cependant garantir la plus grande souplesse d'aménagement, grâce à des éléments mobiles. Une ou deux salles faisant environ 200 m<sup>2</sup> pourraient être réservées à des expositions-événements organisées sur la base des collections du musée, en rotation rapide (environ 4 par an). Il faudrait alors pouvoir fermer cette ou ces salles sans pour autant empêcher la visite de l'exposition permanente. Le parcours de l'exposition doit par ailleurs être agrémenté par des reposoirs avec vue sur l'extérieur.

### **Exposition temporaire**

L'exposition temporaire devrait occuper 2/5 (1200 m<sup>2</sup>) du total des surfaces d'exposition. Les espaces doivent être conçus selon les mêmes principes généraux que ceux destinés à l'exposition permanente, mais on peut aussi imaginer la mise en place de cabinets de petites dimensions (50 m<sup>2</sup>) particulièrement adaptés pour la présentation de vidéos, dessins, etc. La possibilité de ménager un espace plus important (300 m<sup>2</sup>) pour les expositions d'art contemporain est également envisagée.

#### 2.5.3.6 Les services

##### **Fonctions**

- Accueillir le visiteur et notamment des groupes, sur rendez-vous.
- Médiatiser les projets développés. La médiation n'est pas entendue au sens d'une animation, elle est une éducation au visuel. Elle propose une réflexion sur la muséographie qui favorise une synergie entre émotion et éducation. Pour le public, et notamment pour les enfants scolarisés ou pour les adultes dépourvus d'outils culturels, le musée doit apparaître comme un lieu de plaisir et d'apprentissage et non comme une cité interdite. Le musée promeut une politique éducative active en collaboration avec l'instruction publique (écoles primaires, secondaires, université, maisons de jeunes), les autres institutions culturelles présentes dans le canton, la ville ou le quartier (en particulier les autres musées, les écoles d'art, les bibliothèques) et les acteurs de la vie civile (associations, entreprises, institutions sociales).
- Offrir un espace de convivialité et d'ouverture sur la vie de la cité (par l'exploitation, en gestion privée, de lieux mis à disposition des visiteurs et des non-visiteurs).

##### **Lieux**

- les services pédagogiques comprennent :
  - un bureau
  - un atelier
- les espaces en gestion privée comprennent :
  - une librairie-boutique
  - un café-restaurant
  - un espace polyvalent
  - un jardin privatif (...). Le jardin privatif est un espace multifonctionnel ouvert sur le ciel utilisé pour les vernissages, les réceptions et certaines manifestations artistiques organisées par le musée. Il doit avoir la capacité d'accueillir une centaine de personnes qui peuvent y manger. C'est un espace qui doit donner l'impression d'un relatif clos. Il ne sert pas de lieu d'exposition permanente, mais il peut, à certaines occasions et sous certaines conditions, présenter des œuvres en trois dimensions.

[Le programme ci-dessus exprimé en surfaces de locaux est présenté en annexe 6].

## **2.6 Budget prévisionnel et financement de l'exploitation du futur musée**

### *2.6.1 Coût d'exploitation*

Les précisions données ci-dessus montrent que le programme du musée dans son nouveau site va s'étoffer dans ses prestations, voire en créer de nouvelles, notamment :

- développement d'activités d'accueil du public, de médiation culturelle en général et en particulier à l'égard des enfants et des adolescents
- accroissement et diversification de la politique de programmation, organisation d'expositions, temporaires à la fois attractives et d'une grande qualité scientifique
- mise en valeur accrue des collections constituant le patrimoine cantonal confié aux soins du musée, par la

- présentation d'une exposition permanente dynamique
- politique d'acquisition d'œuvres d'art, en cohérence avec les points forts des collections qui constituent le Fonds cantonal des beaux-arts
- développement d'actions de mise en valeur de la scène artistique contemporaine vaudoise
- réalisation d'actions d'animations mettant en lien le musée avec les autres domaines et acteurs de la vie artistique : musique, danse, théâtre, littérature, etc.
- élaboration d'une politique de conservation et de restauration des œuvres
- etc.

Plusieurs de ces activités seront à même de trouver une partie de leur financement au travers d'actions de sponsoring ou de mécénat, permises par l'existence d'une fondation de droit public. Il n'en demeure pas moins que l'essentiel des activités développées relèveront, comme c'est le cas aujourd'hui, de l'exploitation courante et leur renforcement nécessitera un budget correspondant.

Aujourd'hui, toutes rubriques budgétaires confondues (SERAC et SIPAL), le MCBA coûte 3 millions de francs. Ce budget est appelé à être doublé. Dans sa nouvelle situation et ses activités accrues, il nécessitera principalement le renforcement de ses ressources humaines : personnel scientifique, technique, administratif et de gardiennage. Dans le calendrier prévu, il faut envisager une augmentation échelonnée de ces moyens en personnel, à partir de 2008 et jusqu'à l'année d'ouverture du nouveau Musée. Cette montée en puissance progressive est présentée de manière détaillée en annexe (voir annexe 2), ainsi que les grandes lignes des besoins financiers et de leur évolution jusqu'à l'ouverture du musée (voir annexe 3).

### 2.6.2 Perspectives d'autofinancement

Quant aux recettes prévisibles, un business-plan détaillé permettra de les préciser. Certaines données nécessaires à l'affinement de ces prévisions manquent en effet aujourd'hui : par exemple, quelle sera la nature et quel sera le statut du futur restaurant ? De nombreux scénarios différents sont possibles ils doivent être étudiés notamment avec les spécialistes de la branche et sur la base d'études de *benchmark* sur les développements les plus récents.

Des options doivent également être précisées s'agissant des finances d'entrée. Le musée ne devenant pas un musée privé, il devra continuer à assurer la gratuité d'accès, comme c'est le cas actuellement, pour les jeunes jusqu'à 16 ans, ainsi que des prix de faveur pour certaines catégories de la population.

C'est pourquoi l'évaluation des recettes d'entrées demeure prudente à ce stade de développement du projet. Par ailleurs, le musée cherchera à consolider ses recettes par des locations de certains de ses espaces à des utilisateurs extérieurs, conformément à ce qui est prévu dans son programme.

### 2.6.3 Une étude de marché

Une étude de marché a été commanditée en 2004 par le Service des affaires culturelles (et financée par l'Association des amis du MCBA) au cabinet-conseil Museum Developpement. Ce dernier a rendu son rapport en octobre 2005 et actualisé certains détails en juin 2007.

Les résultats de cette étude pourront servir de base à l'élaboration d'un business-plan. Cependant, ses conclusions n'engagent pas les responsables du projet en l'état du dossier. Pour l'heure, ils ne peuvent qu'en prendre acte. Elles reposent sur un certain nombre de paramètres et d'hypothèses (par ex. au sujet du statut du futur musée dont dépend la possibilité de créer des centres de profit) qui font justement que l'estimation des recettes peut fortement varier selon l'option commerciale choisie. Museum Developpement avance des estimations relatives à la fréquentation du musée d'une part et des retombées économiques d'autre part.

#### **Fréquentation**

Les auteurs de l'étude partent sur la base d'une fréquentation moyenne de 95'000 visiteurs par an. L'actuelle direction du MCBA confirme la pertinence de ce chiffre (l'étude ayant été menée sous l'ancien directeur du musée), tout en insistant sur le fait qu'il dépend fortement de trois facteurs :

- l'effort de marketing qui aura précédé l'ouverture du musée
- le budget de fonctionnement, qui ne devrait pas être inférieur à 6 millions de francs par an
- le nombre des collaborateurs et collaboratrices (un personnel insuffisant ne permettant pas de réaliser un certain nombre de projets par an et d'assurer le bon fonctionnement du musée).

En revanche, les positions divergent quant au montant des recettes prévisibles. En effet, il faut rappeler ce qui a été dit plus haut (2.6.2) concernant la gratuité et les prix de faveur à assurer à certaines catégories de visiteurs.

C'est pourquoi on ne peut prendre en compte la totalité des visiteurs pressentis dans le calcul des recettes, ainsi que le fait l'étude de marché.

Par ailleurs, elle fonde sa prévision d'autofinancement sur une dépense moyenne par visiteur de 16,35 francs, composée de plusieurs paramètres de dépenses : la finance d'entrée au musée, des achats à la boutique, une dépense au restaurant, etc. Ainsi formule-t-elle ses prévisions de recettes à hauteur de 1,5 millions.

En tenant compte du fait qu'un certain nombre de visiteurs bénéficient de la gratuité d'entrée, ou de prix de faveur, les prévisions du SERAC - MCBA s'en tiennent à une perspective beaucoup plus prudente. Mais comment évaluer la proportion entre visiteurs payants et non payants de ces futurs 95'000 visiteurs ? La question ne peut malheureusement pas être réglée sur une extrapolation par rapport aux statistiques actuelles du musée. En effet, si l'on se réfère aux cinq dernières années, on constate de tels écarts d'un exercice à l'autre qu'il est impossible d'en tirer une évaluation significative et sûre (voir annexe 4). D'autre part, les conditions actuelles du MCBA sont par trop différentes de celles qu'il connaîtra à Bellerive, à tous égards, pour que les chiffres actuels de sa fréquentation puissent d'une quelconque manière servir de référentiel. De nombreux éléments de l'offre du futur musée doivent être calculés spécifiquement.

Dans ces conditions, on comprend l'importance d'un business-plan complet et détaillé.

Dans l'intervalle, et sous toute réserve, les prévisions du SERAC - MCBA s'en tiennent à une prévision de 40-50'000 visiteurs payants, en prenant en compte pour l'heure une moyenne de dépense limitée à la finance d'entrée que l'on peut situer aux alentours de 12 francs, ce qui entraînerait une recette se situant entre 500'000 et 600'000 francs.

### **Retombées économiques**

Quant aux estimations des retombées économiques, l'étude débouche sur les données et résultats suivants :

- l'investissement étant de l'ordre de 66 millions de francs, dont 33 à charge des collectivités publiques, avec 28 millions de francs pour le canton, et 5 pour la Ville de Lausanne, le chiffre d'affaires généré dans le canton par la construction est estimé à 39 millions de francs (60% du total)
- le budget d'exploitation prévisionnel étant de l'ordre de 6 millions de francs par an, le déficit d'exploitation à la charge de l'Etat étant estimé à 5,2 millions de francs par an, en termes de retombées économiques, le chiffre d'affaires généré par l'exploitation est estimé à 9,9 millions de francs par an, dont 7,5 millions de francs d'effets directs et 2,37 millions de francs d'effets indirects. Les retombées dans le canton sont estimées à 8 millions de francs par an (80 % du total)
- création d'emplois : 12 ETP ; emploi total à terme : environ 24 ETP (actuellement : 12)
- sur une période de 25 ans, la construction et l'exploitation représentent pour l'Etat une dépense de 148 millions de francs. Les retombées attendues dans le canton sont de 199 millions de francs.

L'étude de marché aboutit aux trois conclusions générales suivantes, citées dans leur intégralité :

- *Avec une fréquentation estimée à 95'000 visiteurs, des retombées économiques de l'ordre de 10 millions de francs par an (dont 8 pour le canton) et un chiffre d'affaires généré par la construction de 66 millions de francs, le projet a un potentiel économique certain.*
- *Avec une marge d'autofinancement possible de 25%, son économie relève cependant d'un type de projet qualifié d'institutionnel.*
- *Il recèle néanmoins un fort potentiel de développement pour le canton, tant du point de vue des retombées économiques que de la plus-value d'image qu'il pourrait générer.*

## **2.7 Gouvernance du développement du projet**

Le développement du projet repose sur deux piliers : sa conduite et la recherche de son financement.

### *2.7.1 La conduite du projet*

Elle comprend :

- l'étude définitive du projet (second crédit d'étude, objet du présent EMPD)
- l'élaboration de la demande de crédit d'ouvrage
- la préparation et la mise en place du nouveau statut juridique du musée
- la préparation programmatique : expositions, nouvelles activités (pédagogiques entre autres)
- la préparation du nouveau musée en termes de ressources humaines, de finances
- l'organisation du déménagement

- parallèlement l'élaboration d'un plan directeur du Palais de Rumine
- l'information et la communication sur le développement de ces différentes étapes et phases du projet.

Ces diverses actions relèvent de la responsabilité de l'Etat, des départements et services compétents.

### 2.7.2 La stratégie de lobbyisme

Elle implique :

- la recherche de financements pour la construction du nouveau bâtiment
- l'appui au directeur du musée pour la finalisation de dépôts ou dons de collections ou oeuvres au musée
- la constitution d'un réseau de sympathie et de soutien au projet
- la réalisation d'actions de promotion.

Ces actions constituent la mission de la Fondation de soutien au nouveau Musée cantonal des beaux-arts, ainsi que l'Association des amis du Musée des beaux-arts. Il s'agit d'une fondation nouvellement créée pour ces tâches précises, en lieu et place de la Fondation pour la création d'un nouveau Musée des beaux-arts, qui a été dissoute en août 2007 pour laisser la place à celle-ci.

Dans ce contexte, le directeur du musée dispose des compétences prévues dans son cahier des charges, sous la responsabilité administrative du Service des affaires culturelles. Toute action de la Fondation de soutien liée aux acquisitions du musée ne peut se faire qu'en accord avec lui.

### 2.7.3 Organisation en vue du développement du projet lauréat

- Les directives du Conseil d'Etat du 15 avril 1998 sont impératives pour toutes les constructions nouvelles pour lesquelles l'Etat est maître de l'ouvrage ; elles fixent les tâches de la commission de construction qui est compétente pour l'application des procédures relatives aux marchés publics, dirige et coordonne les études et les projets établis par les mandataires, comprenant également les travaux d'infrastructures et d'aménagements.
- Une commission de construction sera nommée par le Conseil d'Etat une fois le crédit d'étude II accordé.

## 3 UN NOUVEL EMPLACEMENT POUR LE MUSÉE

Les arguments accompagnant la proposition du site de Bellerive ainsi que des avantages et inconvénients de celui-ci ont été largement décrits aux chapitres 3 et 4 de l'EMPD de 2002.

Le Conseil d'Etat, dans l'EMPD de 2002, précisait *qu'un plan d'affectation cantonal serait nécessaire et qu'il ne sous-estimait pas les problèmes posés, qu'il était conscient qu'il n'était pas aisé de faire admettre une telle construction à cet endroit. Toutefois, le projet concernant le nMBA est sans conteste d'un intérêt cantonal majeur. Il va dans le sens d'une vocation éminemment publique des rives.*

Il est bon de noter que la Municipalité de Lausanne, répondant le 26 juin 2007 à une interpellation en séance du Conseil communal, voit dans ce projet nMBA à Bellerive l'opportunité d'étoffer l'offre d'un front de lac accueillant déjà le Musée Olympique, le Musée de l'Elysée, le Musée d'Ouchy et le Musée Romain de Lausanne-Vidy. Quartier à vocation touristique par excellence, Ouchy-Bellerive bénéficierait de la réalisation du nouveau Musée des beaux-arts qui contribuerait à accroître significativement et à diversifier l'offre culturelle du quartier ainsi que l'attractivité générale de Lausanne.

### 3.1 Le site de Bellerive (l'Esplanade du Vent-Blanc)

#### 3.1.1 Situation et statuts de la parcelle

Le terrain est situé en bordure du lac Léman. Il est limité au sud par la jetée de la CGN (Compagnie générale de navigation sur le lac Léman), à l'est par le chantier naval de la CGN, à l'ouest par le quai du Mont-Blanc et les bains de Bellerive-Plage, et au nord par des zones polyvalentes jouxtant l'avenue de Rhodanie pour manifestations et parcs. Le terrain libre de construction (altitude moyenne 374,50 m) présente un profil longitudinal et un profil transversal plat situé à environ 2 m en dessus du niveau du lac (hauteur moyenne du niveau du lac 372,20 m), sa surface est de 15'300 m<sup>2</sup>.

La parcelle projetée appartenait jusqu'à l'automne 2000 au domaine public cantonal, mais était gérée par la Ville de Lausanne. L'Etat de Vaud ne disposait pas du terrain dans la mesure où Lausanne était titulaire d'une concession d'usage de l'entretien des terrains depuis 1959. Par décision du Grand Conseil



du 26 septembre 2000, l'Etat de Vaud a cédé ce domaine public à Lausanne en échange du bâtiment de la gendarmerie du lac et d'une redevance.

Lausanne octroiera au canton de Vaud une servitude de superficie, immatriculée à titre de droit distinct et permanent, grevant ses parcelles privées 4660 et 4801.

Les conditions essentielles de l'acte constitutif, qui sera signé après l'octroi du permis de construire, mais avant le début des travaux, sont les suivantes :

- octroi à titre gratuit
- pour une durée de 100 ans.

Si, à l'expiration de la convention ou ultérieurement, le droit de superficie n'est pas renouvelé, le superficiaire deviendra propriétaire des constructions édifiées sur les immeubles grevés, le superficiaire s'engageant à donner son consentement à la radiation de la servitude au Registre foncier. En contrepartie, une éventuelle indemnité sera due au superficiaire.

### *3.1.2 Extrait de l'étude historique*

#### 3.1.2.1 Le site de Bellerive, Lausanne, parcelles 4801 et 4660

*Des champs aux "campagnes lausannoises" (XVIIe – XIXe siècles)*

Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la région de Bellerive se trouve dans la campagne de vignes et de vergers entourant la ville de Lausanne, à proximité des hameaux de Cour et d'Ouchy dont l'existence remonte au Moyen Age. Dénuées de tout aménagement, les rives du lac ne présentent pas de grand intérêt pour la population. Outre les activités domestiques, on y échoue certainement quelques barques, utiles à la pêche artisanale ou au transport de marchandises dans un rayon local. Le port d'Ouchy, tout proche, sert aux convois plus importants. A partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'aristocratie lausannoise se fait construire des maisons de campagne tout autour de la ville. C'est à ce moment que sont construites les "campagnes" : Primerose, Les Cèdres et Bellerive. Ces maisons possèdent de grandes parcelles qui s'étendent jusqu'au lac. Les rives donnent lieu à des aménagements particuliers : murs de soutènement, jetées ou pavillons d'amarrage, signalant un intérêt nouveau pour des activités de loisir à pratiquer sur l'eau. On assiste à une privatisation partielle des rives, bien que des chemins d'accès ouverts au public subsistent au-delà de tout remembrement.



### 3.1.2.2 La période balnéaire (1860-1937)

Dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, survient avec le développement du tourisme un intérêt nouveau pour la baignade lacustre. On installe des premiers bains fermés à l'est d'Ouchy, à proximité des grands hôtels, alors que la partie ouest d'Ouchy devient le lieu de baignades "sauvages". La Ville tente de canaliser une pression perceptible sur les rives en opérant une série de réaménagements et de déplacements des lieux de baignade. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, par l'effet du discours hygiéniste de la médecine, l'attrait de la baignade que l'on essayait de refréner se voit dès lors valorisé, pour les bienfaits qu'il peut apporter : aération, ensoleillement et gymnastique du corps. Il s'agit d'une véritable libération et la population accourt au lac. Ce mouvement culmine avec la construction en 1937 des bains de Bellerive-Plage, qui drainent dans son sillage toute une série de réaménagements (remblaiements, construction d'une route côtière [l'avenue de Rhodanie]), et qui se présente comme le triomphe de la reconquête des rives.

Si on accorde la zone ouest d'Ouchy aux animations populaires, on y affecte également les activités de nature industrielle. A partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, s'y installent chemin de halage, usine à gaz, atelier naval et chantier d'extraction de sable et gravier. A mesure qu'Ouchy se développe, ces infrastructures vont également opérer un lent glissement vers l'ouest, c'est-à-dire vers Bellerive.

### 3.1.2.3 Les grands projets (1937 – 1958)

*Durant les années 1940 et 1950, le secteur de Bellerive ne connaît pas de modification notable. De nombreuses études qui envisagent les réaménagements des rives à grande échelle et qui demeureront à l'état de projet.*



*Bellerive en 1937*



*Bellerive en 1958*

### 3.1.3 Bellerive, 1961

*En vue de l'exposition nationale de 1964 qui se tiendra dans le secteur de Vidy, il est décidé en 1958 d'un grand chantier d'aménagement des rives. Au fond de l'image, les remblais devant Vidy sont en voie d'achèvement. L'extension de Bellerive-Plage est en cours de réalisation et aura pour effet d'en quadrupler la surface. Les comblements sous la campagne du Cèdre forment la dernière étape des travaux.*

#### *Les aménagements de l'Exposition nationale de 1964*

*Le déroulement de l'Exposition nationale de 1964 sur le site de Vidy donne un coup d'élan aux velléités d'aménagement des rives à Bellerive et offre l'occasion de réaliser des grands travaux. Le remblai du lac entre le chemin de Bellerive et l'avenue des Bains est décidé en 1958 pour qu'y soit établi le parking de l'Expo. On en profite pour déplacer les ateliers navals de la Compagnie générale de navigation (CGN) et le chantier de la Sagrave (Sables et Gravier) plus à l'ouest. Bellerive-Plage quadruple de surface. L'arrivée de l'autoroute Genève-Lausanne à la Maladière requalifie l'avenue de Rhodanie qui devient un axe important de pénétration en ville.*



*Depuis les années 1960, la morphologie du secteur n'a plus subi de bouleversement important. Le quartier se singularise plutôt par son affectation qui, au gré d'établissements ponctuels, a établi petit à petit une forte relation avec l'enseignement. [...] L'implantation quelque peu disparate de ces différentes institutions dans l'ancienne campagne des Cèdres et de la Fabrique (parc au lieu-dit A la fabrique, sous la propriété de Bellerive, vers 1888) est contrebalancée depuis quelques années par des efforts d'aménagements paysagers qui tentent de conférer plus de cohérence à l'ensemble.*



*Bellerive en 1961*



*Bellerive en 1964*

### 3.1.4 Contraintes

#### 3.1.4.1 Géologie

Du point de vue géotechnique, les sondages ont confirmé la présence de remblais sur une épaisseur voisine de 6 m (décroissante au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la rive), puis de dépôts lacustres sableux jusqu'à une profondeur de 25 m au moins (ni moraine, ni molasse n'ont été rencontrées). Pour le projet, cela signifie que les fondations devront être réalisées sur pieux profonds.

#### 3.1.4.2 Hydrogéologie

Du point de vue hydrogéologie, la situation est assez simple : la nappe, présente à une profondeur de 2-3 m, est régie par le niveau du lac tout proche. Le socle du musée qui repose sur des pilotis se trouve à environ 3 m en dessus du niveau du lac.

#### 3.1.4.3 Pollution des sols

##### **Site contaminé**

Les études géotechniques préliminaires ont montré que les remblais, datant de l'Exposition nationale de 1964 (Expo 64), présentent une certaine pollution.

Les sondages ont mis en évidence la présence de divers déchets de chantier. Les analyses de sols et d'eau ont montré des concentrations supérieures aux limites de l'Ordonnance sur les sites contaminés (Osites). L'analyse par lixiviation a mis en évidence des teneurs en polluants dépassant les valeurs limites Osites pour les éléments azotés (ammonium et nitrites), certains métaux lourds (cadmium, chrome VI, plomb) ainsi que pour le cyanure, mais dans des proportions relativement faibles : un assainissement du site n'est pas nécessaire. Un drainage efficace doit être installé tout autour du bâtiment et sous celui-ci, doublé, le cas échéant, par une ventilation dynamique.

Compte tenu des contraintes techniques liées à l'assainissement des gaz (étanchéification et drainage) et de la nécessité d'évacuer les matériaux d'excavation vers une décharge coûteuse, il a été recommandé aux concurrents du concours d'architecture de limiter, voire éviter, les sous-sols.

*Le projet lauréat présente, au niveau de ses fondations, les caractéristiques suivantes :*

- Le radier général se situe bien au-dessus du niveau de la nappe phréatique, ce qui diminue considérablement le volume de terrassements.
- Les charges verticales arrivent de manière concentrée au niveau du terrain et sont fondées au moyen de pieux flottants qui transfèrent les charges aux dépôts lacustres. Les remblais qui n'ont qu'une résistance très restreinte, ne sont pas activés pour les fondations du musée.

#### 3.1.4.4 Les réseaux techniques enterrés

Les eaux pluviales récoltées sur un large périmètre (environ 1,5 km<sup>2</sup>) s'étendant jusqu'à la ligne CFF, sont acheminées au lac via un important collecteur à double canal en béton armé.

Ces importantes canalisations du réseau d'assainissement communal traversent le site pour atteindre le lac. L'une d'elles s'avance au large jusqu'à 100 m de la rive et leur profondeur sous le terrain actuel varie de 1 à 2 m. Il est possible de construire sur ces canalisations, à condition de procéder préalablement au contrôle de leur résistance et le cas échéant à leur renforcement. Ces pieux flottants qui transfèrent les charges du musée au dépôt lacustre n'exerceront aucune charge directe sur le réseau existant des conduites et permettront ainsi d'éviter la déviation de ces canalisations subaquatiques qui, à elles seules coûteraient plus d'un million de francs.

Enfin la ville a fait part du besoin d'un couloir de 8,5 m de largeur, réservé pour permettre le passage de futures canalisations et installations techniques souterraines ville – lac. A cet effet, le PAC prévoit de laisser libre de toutes constructions un tracé d'est en ouest, en limite nord du périmètre ainsi qu'un tracé du nord au sud jusqu'au lac le long de la haie existante à l'est.

#### 3.1.4.5 Région archéologique

L'emprise du projet inclut une partie d'un périmètre archéologique. Le secteur a été remblayé par une forte épaisseur de matériaux. Ce remblai a dissimulé les vestiges d'une station lacustre (site d'habitat littoral préhistorique) qui étaient auparavant visibles sous les eaux par 3-4 m de profondeur, dans un secteur qui correspond aujourd'hui à l'extrémité de l'emprise côté lac. Les investigations géotechniques récemment entreprises n'ont, quant à elles, mis en évidence aucune trace, ni contrainte majeure de nature archéologique. Le projet implique un impact sur le fond lacustre (pieux flottants). Conformément à l'art. 67 LPMNS les investigations archéologiques préventives seront intégrées lors du développement du projet de construction.

#### 3.1.4.6 Déplacement des utilisateurs actuels

L'emplacement dévolu au futur nMBA est actuellement utilisé pour :

- le stationnement temporaire des caravanes des grands cirques
- le stationnement temporaire des caravanes des forains du Luna Park
- les installations du cinéma en plein air (Open Air).

D'une surface nécessaire de l'ordre de 10'000 m<sup>2</sup>, les frais inhérents au remplacement des caravanes (mise à disposition et aménagement du terrain, ainsi que l'installation de nouvelles infrastructures nécessaires) seront à la charge du canton. Celui-ci prendra toutes les mesures utiles pour trouver un nouvel emplacement adéquat et en assurer la pérennité en collaboration avec Lausanne. Les coûts, estimés à 1,7 million de francs, seront analysés dans le détail lors de la prochaine phase d'études. Ces coûts sommairement estimés à ce jour figurent au tableau du point 5.2.1.

L'exploitation du cinéma de l'Open Air sera déplacée, probablement sur l'esplanade des Cantons, à Vidy. Les frais liés à cette opération seront également à la charge du canton. Les coûts de ces aménagements sont estimés à 400'000 francs. Ils seront aussi analysés lors de la prochaine phase d'études. Ces coûts sont au tableau du point 5.2.1.

#### 3.1.5 Milieux lacustres

Le secteur lacustre riverain de la parcelle concernée par le projet ne présente pas une valeur naturelle particulière. La berge proprement dite, composée d'énrochements et couronnée par un mur en béton dans le prolongement de la digue du port de la CGN présente une interface eau-terre totalement artificielle. On ne trouve des portions de berges "naturelles" que dans le secteur de Vidy ou de Pully, soit à plusieurs kilomètres du projet. Pour l'établissement d'une flore et d'une faune diversifiées, l'interface eau-terre doit être la plus naturelle possible, en pente douce, permettant ainsi à une végétation riveraine de se développer. Autant d'éléments totalement absents aujourd'hui dans le secteur du projet.

Par ailleurs, la zone concernée, qui résulte en grande partie du comblement du lac réalisé à l'occasion de l'Exposition nationale de 1964, présente une beine littorale extrêmement réduite, la profondeur d'eau étant de suite importante ; pour rappel, la beine littorale est la zone de faible profondeur sur laquelle poussent les plantes aquatiques. Les macrophytes ne peuvent en effet pas croître plus au large en raison de l'absence de lumière suffisante sur le fond. Cette zone est biologiquement très importante, car c'est là que de nombreux organismes effectuent au moins une partie de leur cycle vital. Les plantes y poussent, plusieurs espèces d'invertébrés y vivent, les poissons y pondent et les oiseaux viennent s'y nourrir.

**Le projet lauréat présente, au niveau de la protection des milieux naturels lacustres, la caractéristique suivante :**

- l'empiètement du musée sur le lac préserve l'intégrité des fonds lacustres (réalisation en porte-à-faux ou sur pilotis) et n'aura qu'un impact minime (y compris pour les pêcheurs amateurs et professionnels).

A noter que le PAC intègre aussi un secteur de rive qui pourrait être localement remodelé pour accentuer l'effet d'avancée du bâtiment sur le lac.

Les impacts de la réalisation éventuelle d'un débarcadère pour bateaux seront étudiés en temps utiles ou lors de l'établissement de la demande d'autorisation de construire si nécessaire.

### 3.1.6 Événements extraordinaires entraînant un mouvement d'eau

Les concurrents ont été rendus attentifs, dans le règlement du concours d'architecture, à la problématique de la houle venant du lac qui peut survenir dans des cas exceptionnels. Pour faire suite aux remarques qui avaient été formulées par l'expert de la CGN au sujet des dégâts causés lors de la tempête Lothar, un rapport circonstancié intitulé *Ce qu'il faut savoir sur le lac Léman et à proximité du site de construction* avait été établi. Il a été remis aux neuf concurrents retenus pour le second degré du concours, afin qu'ils élaborent des projets prenant en compte ces éléments dans les contraintes de construction.

## 3.2 Les abords du site

### 3.2.1 La place de Bellerive

La place de Bellerive a des caractéristiques exceptionnelles (surface, forme et planéité générales, etc.) qui ne se trouvent qu'à Plainpalais à Genève.

La Ville de Lausanne a exigé le maintien de la place de Bellerive d'un seul tenant, sans aucun obstacle physique et sans rupture de niveau sur toute la surface (30'000 m<sup>2</sup>) dévolue aux manifestations qu'elle accueille.

Le chapiteau du cirque est placé dans la partie est de la place de Bellerive, le zoo au centre et toutes les caravanes du personnel à l'ouest. En plus, les caravanes sont localisées au sud de la place, le long de la limite de la CGN. L'aménagement pour les fêtes foraines occupe toute la place de Bellerive également.

L'allée de platanes de l'avenue de Rhodanie au nord de la place de Bellerive, ainsi que les plantations au sud de la place, ne sont pas touchées par le futur nMBA.

### 3.2.2 La piscine et la plage de Bellerive

Construite par l'architecte Marc Piccard à la suite d'un concours d'architecture en 1937, lorsqu'elle est agrandie par lui-même en 1962-64 dans le cadre des grands travaux de l'Exposition nationale de 1964, Bellerive-Plage devient piscine et quadruple son territoire.

Pendant la période hivernale de fermeture (de septembre à avril), les piétons et cyclistes continueront, une fois le nMBA réalisé, d'emprunter le tronçon de la promenade riveraine au travers de la plage. En été, la promenade sera déviée, comme jusqu'à présent, par l'arrière de la piscine, le long de l'avenue de Rhodanie.

Une étude de l'ombre portée a montré que les zones de repos autour de la pataugeoire sont actuellement sous le soleil toute la journée dès 9 h 30 et ce tout l'été. A noter que le nMBA, à l'emplacement des périmètres de construction fixés par le PAC, n'aura pas d'impact sur l'ensoleillement.

L'accès des poids lourds et des véhicules de secours au chemin bétonné entre la pelouse et la plage de la piscine de Bellerive, depuis l'avenue de Rhodanie, sera garanti en tous temps.

La fontaine contemporaine des Bains (inscrite à l'inventaire des monuments et des sites note 2 (importance régionale) ainsi que l'espace vert, central, du parking de la piscine récemment réaménagé par Lausanne, ne seront pas touchés par le projet nMBA.

La station de relevage jumelée avec la sous-station électrique, située entre le parking de la piscine et la place de Bellerive, n'est pas touchée par le projet nMBA ; une sous-station transformatrice complémentaire sera aménagée dans le futur bâtiment.

### 3.2.3 Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)

Le chantier naval de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN) est implanté au fond du bassin marchand. Les terrains occupés par la CGN, créés par comblement du lac, faisaient jusqu'alors partie du domaine public cantonal. Ils sont maintenant propriété de l'Etat de Vaud. La CGN bénéficie d'une concession du domaine public du lac comme bassin marchand.

Du nord au sud, le site comprend :

- un pavillon administratif, qu'il est projeté d'agrandir, et dans son prolongement, un bâtiment regroupant logement du concierge et vestiaires des employés, puis local de chaufferie
- un magasin de stockage
- une grande halle d'une hauteur au faite de l'ordre de 15 m par rapport au niveau du lac, comprend dans sa partie centrale un bassin intérieur pour la mise en cale sèche des bateaux et, de part et d'autre, des ateliers



dont il est prévu de rénover l'enveloppe

- un bâtiment abritant les services techniques que la CGN a l'intention d'agrandir à ses frais.

Le bassin marchand comprend quais et pontons permettant l'amarrage de 8 bateaux. D'anciens bateaux y sont amarrés et restaurés, ce qui confère à la promenade des rives un attrait supplémentaire. Un tel patrimoine est exceptionnel au plan mondial.

Le site de la CGN est entièrement clôturé, l'entrée principale est située au nord-est. Une entrée secondaire (utilisée quelquefois par an) est aménagée à l'angle nord-ouest et donne accès à une voie de desserte.

Hormis quelques sources de bruit parfois gênantes dues aux travaux extérieurs des ateliers, le projet ne présente pas de contraintes particulières.

### 3.2.4 La Sagrave SA

La Sagrave SA (exploitation des sables et graviers du Léman) est implantée en bordure du bassin de la CGN. Une promenade publique (Quai des Chalands) est maintenue entre le bassin et les installations. Certains promeneurs viennent observer les travaux de chargement et de déchargement des chalands sur le quai.

La Sagrave SA bénéficie de deux concessions (récemment renouvelées) d'extraction des graviers et des sables du lac Léman. Elle dispose de trois centres de vente du gravier sur le bord du lac dont le plus important est celui de Bellerive. La situation est fonctionnellement satisfaisante.

### 3.2.5 Stationnement, circulation et accessibilité

#### 3.2.5.1 Trafic automobile public et privé

- Compte tenu de l'excellente desserte par transports publics et des liaisons piétonnes existantes, il a été estimé que seuls 30% des visiteurs se rendraient au musée en véhicules privés.
- Les besoins en places de parc ont été calculés à 105 places au maximum lors de manifestations particulières (vernissage par exemple).
- L'offre de stationnement sur le domaine public dans le secteur proche du nMBA est très importante ( 2'476 places à proximité et 487 proches du musée). Aussi il a été décidé de ne pas créer de nouveaux parkings en lien avec le musée.
- Le trafic moyen engendré par le nMBA représentera 140 mouvements de véhicules par jour, négligeable vis-à-vis des 19'200 mouvements actuels sur l'avenue de Rhodanie.

#### 3.2.5.2 Liaisons piétonnes :

- les liaisons piétonnes existantes sont non seulement maintenues mais valorisées par le musée qui apporte un nouveau but de promenade le long de la rive
- la promenade riveraine est obligatoire le long de la digue en périphérie du musée en bordure du bâtiment ; sa largeur est d'au moins 3 mètres
- des rampes connectent les différents niveaux plage – accès nord – parvis d'entrée au nMBA
- la station "Ouchy" du M2 est à environ 750 m du nMBA (env. 5 à 10 min à pied). Le transbordement à Ouchy est possible avec la ligne TL no 2 ; à pied, le temps de parcours depuis la station M2 est d'environ 15 minutes
- la construction d'une passerelle (éventuellement amovible) reliant la jetée de la CGN à la Grande Digue à la hauteur de la capitainerie est envisageable ; cet aménagement estimé sommairement à plus de 1 million de francs remplacerait les itinéraires piétonniers et pourrait amener une revalorisation des rives en direction d'Ouchy. Ce projet ne fait pas partie du présent EMPD.

### 3.2.6 Aménagements extérieurs :

- l'aire de parc couvre la majorité du site pour l'aménagement d'un espace vert ouvert au public
- la topographie va être remodelée pour intégrer le volume des constructions basses et assurer une pente douce pour l'accès au parvis d'entrée du musée
- seules des constructions et installations techniques souterraines sont autorisées
- la haie indiquée est protégée, la partie abattue étant compensée par des plantations à l'intérieur du PAC, ou en tout autre endroit jugé plus favorable du point de vue de la biologie
- le secteur de remodelage de la rive autorise une avancée du lac sur le terre-plein.

### 3.3 PAC

Le projet nMBA est à l'évidence une construction d'utilité publique érigée avec l'aide des pouvoirs publics sur un terrain propriété de la collectivité publique. L'objectif d'un PAC est de modifier la réglementation afin de rendre conformes les constructions et les aménagements à cet endroit.

#### 3.3.1 Nécessité de légaliser

Le périmètre d'implantation du nMBA est, selon le *Plan général d'affectation de la commune de Lausanne*, affecté en "zone des rives du Lac". La réglementation correspondante n'autorise pas la construction prévue. Une adaptation de l'affectation est donc nécessaire avant d'engager la procédure de demande de permis de construire. Compte tenu de l'intérêt public cantonal prépondérant, c'est une procédure de plan d'affectation cantonal (selon lettre b art 45 LATC) qui a été engagée selon le décret du Grand Conseil de novembre 2002. Pour lancer la demande d'autorisation de construire et la mise à l'enquête du projet prévu début 2008, l'Etat doit disposer d'un plan et règlement PAC déjà en vigueur.

#### 3.3.2 Partenariat avec la Ville de Lausanne

La Municipalité de Lausanne a été associée dès le début aux réflexions liées à la nouvelle implantation du Musée cantonal des beaux-arts. Elle a été partenaire à chaque étape. La Municipalité de Lausanne a adopté, le 30 janvier 2003, la création d'une commission communale pour assurer le suivi et la coordination locale du dossier relatif à l'étude du plan d'affectation cantonal (PAC) et le concours d'architecture pour le nouveau Musée des beaux-arts (nMBA). Il faut préciser que le Municipal de la culture et le Chef du service de l'urbanisme de la commune de Lausanne ont été membres du jury du concours. Les négociations entre Lausanne et le canton de Vaud concernant d'une part le projet du PAC et, d'autre part, la convention concernant les aspects fonciers liés à la réalisation du nMBA, la répartition des frais liés aux aménagements extérieurs en dehors du périmètre du Musée et la prise en charge des frais liés au remplacement des utilisateurs actuels de la zone convoitée, ont débouché sur l'accord de la Municipalité de Lausanne, en février 2007, avant l'enquête publique au sens de l'art 73 de la LATC.

#### 3.3.3 Objectifs du PAC

Le PAC 310 a pour but de :

- permettre l'implantation du nouveau Musée des beaux-arts sur le site de Bellerive à Lausanne
- assurer l'intégration du musée vis-à-vis de son environnement construit et dans le paysage des rives du lac
- redéfinir l'aménagement des rives du lac concernées par le projet, en tenant compte de la nouvelle vocation du lieu
- relier le secteur au réseau des chemins piétonniers publics existants.

#### 3.3.4 Conformité du PAC

- Le projet du futur nMBA répond aux lignes directrices du Plan directeur cantonal adoptées par le Grand Conseil le 11 juin 2002
- le projet du PAC est conforme au plan directeur des rives vaudoises du lac Léman
- le projet du PAC respecte les objectifs généraux du plan directeur communal.

En complément, voir le plan du PAC à l'annexe 8.

#### 3.3.5 Procédure PAC

Une présentation publique annoncée dans les médias a eu lieu le 21 février 2007.

La parution dans la Feuille des avis officiels (FAO) du Canton de Vaud de l'avis d'enquête du PAC a eu lieu du 23 février au 24 mars 2007. A l'issue de la procédure, les services de la Ville de Lausanne ont reçu huit oppositions et observations. Les oppositions émanent de deux associations de la section lausannoise du parti des Verts et de cinq particuliers, alors que l'observation provient de la Compagnie générale de navigation (CGN). Le Département de l'économie (DEC) statue avec plein pouvoir d'examen, par une décision motivée sur les oppositions dans un délai de huit mois (jusqu'au 26.11.2007), dès la clôture de l'enquête publique en même temps qu'il se prononce sur le plan et le règlement du PAC. L'ensemble des oppositions a été levé et les décisions notifiées à tous les opposants.

### 3.3.6 Pose de gabarits

A la suite de la réponse à l'interpellation Meystre apportée par la Municipalité de Lausanne au Conseil communal du 26 juin 2007 concernant le nMBA, le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la pose de gabarits "à titre exceptionnel et afin de faire preuve de plus de transparence". Les gabarits correspondront très précisément au volume du bâtiment lauréat, ce qui devrait permettre de se faire une certaine idée des dimensions et de l'impact de l'ouvrage sur le bord du lac.

### 3.3.7 Contenu du dossier PAC

**Le règlement du Plan d'affectation cantonal** contient les dispositions générales, aménagement des accès, cheminements et circulations, aire de construction du musée, aire de parc public, aire des rives du lac ainsi que les dispositions finales.

**Le rapport 47 OAT (ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire)** contient l'introduction, l'historique du dossier, les données de base, la présentation du PAC, les impacts du projet, la justification, la conformité, la prise en compte des aspects financiers ainsi qu'une conclusion.

#### 3.3.7.1 Contexte du PAC

##### *Activités environnantes*

- Le PAC ne porte que sur une portion très limitée des rives : toutes les activités existantes autour du PAC sont maintenues (piscine, CGN, Luna Park et cirques sur la place de Bellerive).

##### *Liaisons piétonnes environnantes :*

- les liaisons piétonnes existantes sont maintenues et valorisées par le musée qui apporte un nouveau but de promenade le long de la rive
- la continuité des parcours est assurée
- la promenade riveraine est obligatoire le long de la digue en périphérie du musée, en arcade ou en bordure du bâtiment ; sa largeur est d'au moins 3 mètres ; ce chemin assure ainsi le cheminement continu sur l'ensemble des rives de la parcelle du nMBA
- des rampes relient les différents niveaux : plage, accès nord, parvis d'entrée au musée
- seuls des véhicules de service peuvent entrer dans le périmètre (livraison, secours, entretien des digues par exemple).

#### 3.3.7.2 Dispositions du PAC

##### *Constructions*

L'aire de construction du musée est subdivisée en 2 périmètres :

- construction basse pour les dépôts, services, etc, dont la toiture forme le parvis d'entrée et étend l'aménagement du parc
- construction haute pour les espaces ouverts au public (billetterie, buvette, salles d'exposition)

Ce périmètre permet un débordement du musée au-dessus du lac (porte-à-faux ou pilotis) sans l'imposer, pour laisser possible une adaptation du projet lors de la mise au point d'ici sa réalisation.

##### *Aménagements extérieurs :*

- l'aire de parc couvre la majorité du site pour l'aménagement d'un espace vert ouvert au public
- la topographie des lieux va être remodelée pour intégrer le volume des constructions basses et assurer une pente douce pour l'accès au parvis d'entrée du musée
- seules des constructions et installations techniques souterraines sont autorisées
- la haie indiquée est protégée, la partie abattue étant compensée par des plantations à l'intérieur du PAC ou en tout autre endroit jugé plus favorable du point de vue de la biologie
- le secteur de remodelage de la rive autorise une avancée du lac sur le terre-plein
- l'aire des rives du lac permet l'extension du parc public. Le cas échéant, il permettrait aussi un agrandissement éventuel de la piscine ; elle est régie par le *plan général d'affectation de la commune de Lausanne*.

##### *Volumétries :*

- les altitudes maximales sont fixées par le PAC pour les constructions et les aménagements extérieurs
- le volume constructible total est limité à 68'000 m<sup>3</sup>.

*Stationnement et trafic* : cf 3.2.5.1

*Paysage et aménagement* :

- au fil des divers comblements réalisés depuis les années 1930, la rive naturelle a fini par disparaître
- le site a été créé lors des aménagements de l'Expo 64, puis il est resté à l'écart, à l'arrière de la place de Bellerive, plate-forme résiduelle entre la piscine de Bellerive et les installations de la CGN
- l'implantation à cet endroit du nouveau Musée des beaux-arts va redonner une vraie valeur à ce lieu oublié, achevant les comblements et aménagements engagés il y a  $\frac{3}{4}$  de siècle
- les autres impacts du projet ont été évalués et jugés négligeables.

## 4 UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LE MUSÉE

### 4.1 Concours d'architecture

L'organisateur a reçu 340 inscriptions et 249 projets ont été rendus dont 176 issus de 12 pays étrangers. Certains projets proviennent d'architectes renommés internationalement : pour exemple Dominique Perrault auteur de la Bibliothèque de France, Michel W. Kagan (Paris), Eduardo Arroyo (Madrid).

Sur les 173 projets déposés par des bureaux suisses, il faut relever parmi les architectes les plus cotés : Regina & Alain Gonthier (Berne), Burckhard & Partner (Berne), Isa Sturm & V. Wolf (Zurich), Daniele Marques (Lucerne), Dolf Schnebli, Amann & Menz (Zurich).

Au plan vaudois, ce sont 56 bureaux qui ont participé dont trois, très cotés, se retrouvent parmi les sept projets primés.

#### 4.1.1 Le jury

La composition du jury étant un élément déterminant pour la réussite d'une compétition de cette envergure et pour assurer une large participation de concurrents, le Conseil d'Etat a sélectionné un jury qui fût capable de juger en toute indépendance, pleinement conscient de sa responsabilité et à même de revendiquer la faculté de décider selon son analyse. La présidence a été assumée par un délégué du Conseil d'Etat et la vice-présidence par un architecte à l'expérience confirmée en matière de sélection de projets d'architecture. Il était composé de la manière suivante :

Président :

M. Philippe Biéler, ancien conseiller d'Etat, délégué du Conseil d'Etat, Lausanne

Vice-président :

M. Kurt Aellen, architecte, Berne

Membres professionnels :

M. Oriol Bohigas, architecte, Barcelone, Espagne

M. Gonçalo Byrne, architecte, Lisbonne, Portugal

Mme Sandra Giraudi, architecte, Lugano

Mme Silvia Gmür, architecte, Bâle

M. Eric Perrette, architecte cantonal, Lausanne

Membres non professionnels :

M. Yves Aupetitallot, directeur du Musée cantonal des beaux-arts, Lausanne

M. Jean-Jacques Cevey, président de la Fondation Planque, Lausanne

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, Culture, Sports et Patrimoine, Lausanne

Mme Brigitte Waridel, cheffe du Service cantonal des affaires culturelles, Lausanne

Suppléants :

M. Bernard Ceysson, ancien directeur du Musée de St-Etienne, Roche-la-Molière, France

Mme Lorette Coen, journaliste, Lausanne

M. Alain Dubois, professeur émérite, Lausanne

Mme Marie-Claude Jequier, cheffe du Service de la culture, Lausanne

M. Jean-Gérard Giorla, architecte, Sierre

M. Ivan Kolecek, architecte, Lausanne

M. Philippe-François Meyer, architecte, Genève

Experts :

Mme Marie-Claude Beaud, directrice du Musée des beaux-arts, Luxembourg

M. Pascal Châtelain, chef du Service de l'urbanisme, Lausanne

Mme Catherine Lepdor, conservatrice du Musée cantonal des beaux-arts, Lausanne

Mme Rebecca Lyon Stanton, architecte au Service cantonal d'aménagement du territoire, Lausanne

M. Nicolas Kosztics, ingénieur, Neuchâtel.

Le jury s'est réservé le droit de faire appel à d'autres experts qu'il a jugé nécessaire lors du 2e degré :

M. Jean-Bernard Gay, privat-docent EPFL-LESO, Lausanne

M. Edgar Fasel, Lausanne

M. Eric Martinet, président de la Société des artistes visuels et architecte Visarte, Vaud

M. Michel Coubès, président de l'Institut pour l'économie de la construction SA, Lausanne.

Le Jury, comme on peut le lire ci-dessus, était constitué de professionnels de renommée nationale et internationale et de représentants du mécénat privé et des pouvoirs publics. Cette équipe a bénéficié également de l'appui de suppléants et d'experts spécialisés.

Les membres du jury chargés de l'examen et du choix du projet lauréat du concours ont été désignés de façon à garantir une représentativité adéquate des trois partenaires impliqués.

#### *4.1.2 Programme du concours*

Le succès d'un projet dépend également du programme. Ce dernier doit établir une distinction rigoureuse entre les conditions obligatoires et essentielles d'une part et celles qui laissent au concurrent une liberté d'interprétation qui sera la plus étendue possible.

##### 4.1.2.1 Objectifs de l'organisateur

L'organisateur du concours attendait des concurrents des propositions pertinentes sur les points suivants :

##### **Situation**

- la mise en valeur du site et la contribution du projet à la qualité des espaces des rives du lac, dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement du parcours piétonnier le long de l'axe est-ouest, particulièrement de Ouchy à Vidy, entre le bord du lac et l'avenue de Rhodanie.

##### **Bâtiment**

- La qualité architecturale

Le nMBA affiche une "qualité" architecturale qui, extérieurement, prépare le visiteur à l'expérience qu'il s'apprête à vivre et qui, intérieurement, lui permet de se concentrer dans un certain calme sur la perception de l'œuvre d'art. Cette qualité permet aussi au personnel de travailler à ses missions dans les meilleures conditions.

Le musée se présente comme un organisme parlant, c'est-à-dire rendant visible l'articulation de ses missions autour de ses quatre centres d'activités.

- La convivialité

Le nMBA affirme sa destination publique, donne le sentiment d'appartenir et d'être accessible à la communauté. Il se présente de ce fait comme un organisme vivant, plutôt que comme un monument.

- La fonctionnalité

L'architecture du nMBA est au service des missions du musée, qui sont prioritaires.

Il s'agit avant tout de résoudre la question des caractéristiques essentielles d'un musée moderne, caractéristiques qui se révèlent souvent antinomiques. En effet, le nMBA doit rester un instrument souple qui permette de travailler sur le court comme sur le long terme, de montrer et de protéger, de consacrer et de découvrir, de vivre une expérience individuelle ou une expérience collective.

- La conservation optimale des oeuvres

Le nMBA doit offrir des conditions optimales de stockage des œuvres. L'emplacement des locaux de réserves, l'organisation rationnelle du stockage, les moyens d'assurer les conditions du climat intérieur et de sécurité seront considérés dans le cadre de l'économie générale du projet et des conditions particulières du site de Bellerive.

- Développement durable

Une prise en compte, dès le premier degré, de la notion de développement durable, de l'économie générale (construction et exploitation).

En regard de ce qui précède, le nMBA devra :

- affirmer le bâtiment comme un des éléments forts de la ville, soit dans son environnement proche, soit depuis la ville ou depuis le lac
- affirmer sa destination particulière, à savoir publique et muséale
- affirmer sa légitimité dans un environnement de typologie mixte, fortement marqué par les loisirs.

#### 4.1.2.2 Périmètre du concours

##### **Périmètre de construction**

Le périmètre de construction est défini :

- à l'est par la limite de parcelles entre le site et la CGN
- au nord par la place de Bellerive, en accord commun avec la Ville de Lausanne
- à l'ouest par le mur de la piscine de Bellerive. Le gabarit est limité en hauteur à 12 m depuis le sol puis par un angle de 35° maximum de manière à préserver l'ensoleillement de la piscine.

En dehors de ces exceptions, les volumes des constructions ne sont pas limités.

##### **Périmètre ouvert**

Au sud et à l'ouest, le long des rives, le périmètre est ouvert sur le lac pour un nouvel aménagement en adéquation avec le musée et son voisinage, la piscine de Bellerive et le site de la CGN, dans une proportion raisonnable toutefois. Les conditions suivantes s'appliquent :

- garantir un passage piétonnier reliant les deux extrémités du périmètre ouvert
- permettre un accès suffisant pour l'entretien des rives et passage public
- prendre en compte l'impact technique et financier des ouvrages ayant une emprise sur le lac ; il ne s'agit ni de construire un "musée sur le lac", ni d'étendre les surfaces de comblement du lac.

##### **Périmètre d'aménagement**

La piscine de Bellerive, à l'ouest et au sud, l'avenue de Rhodanie, au nord, et la place de Bellerive, à l'est, sont les limites et les zones attenantes au périmètre d'aménagement. L'aménagement doit permettre de redéfinir les rapports entre les zones attenantes et le nMBA.

Il doit tenir compte :

- du maintien de 105 places de stationnement pour véhicules automobiles et 100 places de stationnement pour véhicules à deux roues
- de la conservation de la fontaine de l'Esplanade ; le déplacement de cette fontaine, contemporaine des bains de Bellerive (note 2 sur l'ensemble à l'inventaire du 28.10.1987) peut être envisagé
- de la conservation de la station de relevage, dont la Ville de Lausanne ne souhaite pas le déplacement
- du maintien de conditions aisées pour l'entrée à la piscine de Bellerive ainsi que pour l'accès à la place de Bellerive.



## 4.2 Déroulement du jugement

### 4.2.1 Appréciation du site par le jury

A la lumière des visites effectuées sur le terrain et de l'éclairage historique réalisé en 2003 sur demande du maître de l'ouvrage, le jury a relevé que le site de Bellerive-Ouchy est vraiment extraordinaire, et qu'il résulte d'une histoire. Le paysage naturel urbain du secteur de Bellerive-Ouchy présente visuellement une part prépondérante de constructions, d'infrastructures, d'espaces revêtus ou bâtis, façonnés par une volonté esthétique de l'homme, à travers un urbanisme défini souvent hâtivement depuis le XXe siècle. Le développement des travaux d'infrastructures pour l'Exposition nationale de 1964 (Expo 64), le déplacement des ateliers navals de la Compagnie générale de navigation (CGN) puis du chantier de la Sagrave SA plus à l'ouest en ont accéléré l'évolution dans les années 60. Bellerive-Ouchy quadruple de surface. Depuis, la morphologie du front du lac n'a plus subi de bouleversement.

L'aménagement du littoral, par des remblais successifs depuis l'avenue de Rhodanie (récente elle aussi, soit de 1937) recouvrant l'ancien fond lacustre et atteignant des profondeurs de 5 à 9,5 m, a créé de nouveaux profils de rives, avec des digues importantes pour lutter contre les effets de l'érosion, réalisées bien au-delà des rives d'antan. Les rives naturelles d'alors n'existent plus, on ne peut plus les retrouver. Les aménagements particuliers, jetées, pavillons d'amarrage et chemins de halages, ainsi que l'esplanade semi-circulaire de Bellerive-Plage se sont, par étapes successives, retrouvés complètement noyés dans la masse de ces comblements.

Le jury constate que les rives artificielles du côté de Bellerive-Plage ont été stabilisées de manière harmonieuse et revalorisante, alors que, du côté naval, elles ont été traitées d'une façon assez brutale, fonctionnelle et sans âme, laissant ainsi le site du futur nMBA non défini et donnant une image d'un terrain en attente de quelque chose, un terrain et une rive en quête de sens.

Fort de ces constats, le jury a décidé de définir un périmètre de construction suffisamment souple pour le futur musée, convaincu de l'opportunité de laisser aux concurrents la liberté de concevoir enfin un réaménagement de cette rive pour en faire un lieu différent, un espace de rencontre et de détente culturelles, ne suivant pas formellement les rives actuelles marquées par une artificialisation et banalisation presque totale du rivage.

Le périmètre du concours pour des constructions a donc été ouvert sur le lac pour un nouvel aménagement en adéquation avec le musée et son voisinage, la piscine de Bellerive et le site de la CGN ceci toutefois dans une proportion raisonnable et à la condition pour les concurrents d'agir avec discernement en prenant en compte l'impact technique et financier des ouvrages ayant une emprise sur le lac.

### 4.2.2 Rapport et recommandation du jury après le premier degré

Le premier degré consistait en une approche générale. On ne demandait, par conséquent, qu'un plan d'ensemble avec maquette et des esquisses à petite échelle en nombre suffisant pour indiquer à l'organisateur les intentions du concurrent (extrait de l'appréciation d'ensemble des projets après le premier degré).

Le jury, à l'issue du premier degré, recommande aux 9 concurrents retenus pour le second degré de se montrer très attentifs à la critique individuelle de leur projet ainsi qu'aux demandes précisément formulées dans le programme. Et de même pour la délicate question des accès qu'il s'agit de traiter à la fois comme des espaces publics et des interfaces. Le jury les invite également à prendre rigoureusement en compte les exigences énoncées en matière d'environnement et d'énergies renouvelables. Enfin, il leur rappelle les contraintes qu'impose l'exploitation du futur musée. Et il leur demande instamment de veiller au respect de l'enveloppe budgétaire prévue pour la construction.

Il fait observer que si le concours, au premier degré, a favorisé un foisonnement d'idées aussi libre et large que possible, il devra permettre de dégager, au second degré, un projet réalisable formulé au plus près du programme.

En conclusion, *le jury considère que c'est la réussite du rapport entre les différents aspects - culture, nature, loisirs - qui devraient, selon lui, faire du nouveau Musée des beaux-arts un point de convergence pour les Vaudois et les nombreux visiteurs qui fréquenteront le musée.*



#### *4.2.3 Appréciation d'ensemble des projets à la suite du second degré par le jury*

Après examen approfondi des dossiers puis étude des projets retenus pour le second degré du concours, toujours sous l'anonymat, le jury, dans son appréciation d'ensemble, se félicite de la qualité des travaux qui lui ont été soumis. Un grand nombre de candidats ont fourni des propositions d'un niveau élevé, tant en termes de programme que de contenu. Les résultats de cette vaste compétition en vue de la construction à Lausanne d'un nouveau Musée des beaux-arts pour le canton de Vaud renforcent la connaissance du site et améliorent la compréhension des enjeux. Aussi le jury tient-il à remercier l'ensemble des intervenants, architectes et experts, pour le travail fourni. Et souligne combien l'excellente préparation du concours a facilité sa tâche.

La manière dont le nouveau musée prendra place sur le site choisi – une zone en bordure du lac, dévolue à la promenade et aux loisirs -, son inscription dans le tissu urbanistique lausannois et la requalification générale qui en résulte ont fait l'objet des discussions les plus nourries. Trois solutions principales ont été proposées : celle de la barre perpendiculaire à la rive, celle de l'objet posé s'avancant en promontoire dans le lac, celle de l'immeuble avec emprise quasi totale ou même totale sur le site. Approfondies pour les projets retenus en vue du second tour, ces différentes typologies ont donné lieu à des réponses originales, que le jury a méthodiquement analysées et dont il a exploré les potentialités sous toutes leurs facettes.

A ce degré d'examen, la question des espaces intérieurs a fait l'objet d'une attention particulière. A la différence d'une halle d'exposition, un musée doit répondre à des missions complexes et multiples telles que la présentation de la collection permanente, les accrochages temporaires, la mise en lumière par roulement, d'œuvres conservées en dépôt. D'où l'exigence de locaux différenciés et celle de la plus grande souplesse dans les options de circulation offertes aux visiteurs. Or, force a été de constater que nombre de concurrents, auteurs de projets par ailleurs intéressants, ne sont pas parvenus à formuler cette différenciation, ni à ménager, voire organiser cette souplesse. En insistant sur ces aspects, qui ont figuré parmi les critères déterminants de son choix, le jury a souligné la fonction à long terme du bâtiment. Il s'est également montré très attentif à la manière dont les différents projets ont répondu au souci de conserver une vue sur le lac aussi dégagée que possible. De même qu'il a veillé aux impératifs écologiques et financiers.

Le programme du concours offrait la possibilité de prendre en compte non seulement le site choisi mais également un périmètre élargi. Il est à remarquer que peu de concurrents se sont attachés à développer leur projet dans ce sens, préférant considérer l'ensemble du paysage lacustre plutôt que la zone en bordure du lac proprement dite.

La valeur des projets reçus confirme la pertinence de la procédure choisie, celle d'un concours totalement ouvert qui, en dépit d'une enveloppe financière relativement modeste, parvient à d'excellents résultats.

#### *4.2.4 Recommandation du jury pour le développement du projet*

Le jury, dans son rapport, recommande à l'unanimité au maître de l'ouvrage d'attribuer aux auteurs du projet classé au 1er rang/1er prix le mandat d'études et de réalisation. Les lauréats prendront en compte les considérations générales formulées par le jury et donneront des réponses pertinentes aux objectifs fixés par l'organisateur lors du développement du projet, afin de pouvoir faire évoluer le projet définitif conformément aux besoins des utilisateurs sans que le parti architectural puisse être remis en cause.

Par ailleurs, il sera tenu compte des remarques formulées dans la critique du projet.

En mars 2005, les résultats du concours sont présentés à la presse et au plus large public par une double exposition gratuite, celle des 9 projets sélectionnés à l'issue du premier degré, dans les salles du Palais de Rumine du MCBA, et d'autre part celle de l'ensemble des 249 projets des premier et second degrés, dans les locaux de l'avenue des Bains à Lausanne.

## 4.3 Le projet lauréat

### 4.3.1 Illustrations



*Le projet dans son rapport aux rives*



*Le projet dans son rapport à la ville*

### 4.3.2 Critique du projet lauréat par le jury (extrait)

*Le projet lauréat réunit toutes les fonctions dans un bâtiment compact, sculpté, un objet posé avec précision entre lac et rive, nature et construit. Dans sa juxtaposition, c'est la nature qui reste dominante, à l'extérieur comme à l'intérieur du bâtiment.*

*Celui-ci est composé des trois figures classiques : socle, corps principal et couronnement ; ceux-ci sont interprétés d'une façon spécifique pour mettre en évidence l'idée du projet, celle du parcours.*

*\* Le "piano nobile" est le prolongement de ce parcours extérieur ; sa façade vitrée relie l'intérieur avec le paysage et, affleurant à peine à la surface de l'eau, semble prolonger le spectateur dans ce paysage lacustre. (piano nobile : le niveau noble, le plus important).*

*Les salles des expositions, introverties pour permettre une vision concentrée des œuvres, forment un couronnement massif en apesanteur sur un rez-de-chaussée transparent. C'est le socle, la base de l'édifice, qui exprime le mouvement des espaces intérieurs et rassemble "sculpture et sol en un geste généreux".*

*Sa qualité principale réside dans la synthèse. Cette synthèse artistique permet au projet d'être dense et rationnel, économique et écologique.*

Les coûts de ce projet correspondent au budget prévu.

#### *4.3.3 Description du projet*

Le corps monolithique de l'ouvrage se trouve implanté en position dominante, à l'extrémité sud du périmètre de construction, en bordure immédiate du rivage. La luminosité du bâtiment contraste avec les eaux bleu sombre du lac. Communiquant étroitement avec les espaces extérieurs, le musée marque d'un geste fort la silhouette des rives du lac Léman. L'intégration thématique des abords du lac établit une relation spatiale conviviale avec les passerelles et appontements de la piscine de Bellerive et du port d'Ouchy limitrophes. La forme polygonale du bâtiment ménage la perception du lac et du paysage alentour. Les découpages du volume génèrent des espaces aux dimensions généreuses, permettant d'incorporer l'ensemble des activités extraverties. Les activités administratives et les salles d'exposition sont réunies en revanche au cœur du bâtiment. Au nord-ouest, le bâtiment et la rampe marquent d'un geste franc la limite du périmètre du côté de la piscine de Bellerive.

A l'est du périmètre, un parc est aménagé à l'intention des flâneurs. Les arbres situés à l'arrière-plan forment un écran par rapport au chantier naval de la Compagnie générale de navigation (CGN). Enchâssée dans son écrin de grands arbres, la place de Bellerive se prolonge et se fond dans l'espace arborisé de la Fontaine de Bellerive.

Une rampe aux dimensions généreuses relie le musée au tissu urbain. A vocation exclusivement piétonnière, elle est destinée à accueillir les visiteurs. Ils approchent par quatre voies différentes : les flâneurs par la promenade longeant la piscine, les visiteurs par le parking du musée et l'arrêt d'autobus situés au nord du périmètre, enfin les piétons en empruntant la place de Bellerive pour se rendre au musée.

La rampe conduit le visiteur vers la zone d'accueil du musée. Libre à lui de se rendre à la billetterie et au vestiaire en passant par la bibliothèque, de plain-pied, ou de suivre la rampe descendant au restaurant d'où il embrassera du regard le panorama enchanteur du lac. Le vitrage du restaurant peut s'ouvrir à la belle saison. Une autre rampe monte au vestibule des étages dédiés aux salles d'exposition, le regard portant sur les espaces verts et la ville. Ce foyer, conçu comme une "vitrine sur la ville", pourrait accueillir notamment des sculptures représentatives de l'art contemporain.

Les salles d'exposition sont disposées sur deux niveaux. Des fenêtres horizontales sur toute la largeur sont aménagées à l'extrémité de chacun des espaces dédiés aux expositions et focalisent le regard du visiteur sur le paysage. La disposition croisée des salles d'exposition, tant au niveau du plan que de la coupe, est propice à des perspectives insolites. Les expositions, permanentes ou temporaires, pourront être visitées individuellement. Les amples salles d'exposition permettent une organisation flexible de l'espace au moyen de cloisons mobiles. Seul l'étage supérieur du bâtiment dispose de l'éclairage naturel grâce à l'aménagement d'impostes réglables dont la configuration fait référence aux perforations pratiquées sur la façade côté espace polyvalent ou côté salle pédagogique. La nuit venue, leurs jeux de lumières sont perçus à partir de la ville. Le musée est couronné enfin par un jardin privatif aménagé sur le toit du bâtiment, d'où le regard du visiteur embrasse le panorama sublime du lac Léman.

Les activités accessoires au musée sont situées, sans exception, au cœur du premier et du deuxième étage. Les livraisons s'effectuent de plain-pied, sur le côté de l'édifice, au niveau inférieur du bâtiment. Les locaux de stockage sont installés sous la rampe d'accès au musée, ce qui permet d'éviter de laborieux travaux d'excavation côté lac, tout en préservant les canalisations existantes.

Le corps monolithique du musée, dont la surface rugueuse est constituée de béton apparent, forme avec le socle une unité homogène. Des vitrages en verre blanc sont posés sur les découpages du volume, assurant ainsi une vue tout en transparence, tant de l'intérieur que de l'extérieur. Les vitrages des ouvertures dans les salles

d'exposition sont constitués, par contre, de verre réfléchissant, renvoyant vers l'extérieur l'image du paysage alentour. La nuit venue, le bâtiment se présente comme une sculpture lumineuse.

En complément de cette description, voir présentation axonométrique du projet (en annexe 7).

### Aménagement du périmètre

L'écran végétal sur les deux faces du musée joue un rôle déterminant dans le caractère du site. Il définit la frontière entre les activités hors musée et les espaces libres - la place des Fêtes ou le chantier naval de la CGN. Les autres côtés demeurent dégagés, reliant ainsi le musée aux espaces de la piscine de Bellerive. Au niveau de la zone d'entrée du musée, le terrain forme un mouvement topographique dont le corps du musée constitue à la fois le prolongement et la conclusion. Au pied du musée se déroule une vaste pelouse faisant l'effet de "porter" le bâtiment. Ici l'intervention du paysagiste dans cet espace épuré est un bosquet constitué d'espèces de haute taille, telles que chênes, peupliers et cerisiers du Japon. L'écran végétal marque non seulement un point de repère au cœur du tissu urbain, mais il est aussi l'aboutissement d'une succession d'arbres orientant les pas du flâneur de la promenade du rivage, au travers du périmètre des espaces lacustres, jusqu'au musée. Cet écran d'arbres reprend ainsi un parcours végétal qui prend naissance au quai J.-P. Delamuraz pour s'achever au niveau du parking.

## 4.4 Environnement

Le projet lauréat tire également un parti intelligent de l'environnement où le lac n'est pas seulement un élément décoratif et de détente pour le nouveau Musée des beaux-arts, mais va participer activement au système de chauffage et de régulation thermique du bâtiment. Sur le plan de l'environnement, la méthode SNARC (méthode systématique pour l'évaluation du développement durable lors de concours d'architecture, développée par la ZHW Haute Ecole spécialisée zurichoise de Winterthur), permettant d'évaluer les qualités écologiques d'un projet d'architecture, a été appliquée à l'ensemble des projets retenus pour le 2e degré. Les éléments suivants ont fait l'objet de cette analyse détaillée pour chaque projet :

- préservation de la parcelle
- importance des fouilles et remblais
- ampleur du volume bâti
- analyse des structures (maîtrise des dispositifs statiques)
- énergie globale nécessaire de la construction à la déconstruction
- énergie d'exploitation et de l'entretien de l'ouvrage des projets proposés, durant 30 ans
- qualité d'usage (protection solaire, lumière, confort thermique)
- flexibilité d'exploitation
- évaluation des problèmes liés au lac (la maîtrise du rapport aux rives et à l'eau)

### 4.4.1 Quelques chiffres clés sur le projet lauréat

SB	surface bâtie	3'211 m <sup>2</sup>	(surface parcelle 15'300 m <sup>2</sup> )
SP	surface planchers	9'424 m <sup>2</sup>	
VB	volume bâti	56'875 m <sup>3</sup>	
SIA	volume SIA	59'730 m <sup>3</sup>	
surface nette exposition temporaire			1'200 m <sup>2</sup>
surface nette exposition permanente			1'800 m <sup>2</sup>
total surface d'exposition			3'000 m <sup>2</sup>
hauteur (acrotère) depuis le parvis	20.30 m	(alt. 378.30 m – 398.60 m)	
hauteur (acrotère) depuis le restaurant	23.55 m	(alt. 375.05 m – 398.60 m) (hauteur des halles CGN env. 15 m , alt. 388.00)	
hauteur (acrotère) depuis le niveau moyen du lac	26.30 m	(alt. 372.30 m – 398.60 m)	
hauteur (acrotère) depuis le terrain actuel	24.00 m	(alt. 374.60 m – 398.60 m)	
Hauteur (superstructure) depuis le terrain	27.00 m	(alt. 374.60 m – 401.60 m)	

actuel		
--------	--	--

La synthèse financière effectuée par l'expert financier lors du jugement du 2e degré démontre que le projet Ying Yang tel que présenté (index 2004) s'élève à 55,5 millions de francs sans les aménagements extérieurs. Ce projet est plus économique sur le plan du coût de construction ; il figure dans les projets les mieux placés quant à son coût d'exploitation et d'entretien sur 30 ans.

#### 4.4.2 *Empiètement sur le domaine lacustre*

##### **Intérêt de l'implantation pour la Ville**

Les réaménagements des rives de Bellerive, comme expliqué au pt. 3.1, n'ont plus rien de commun avec les grèves naturelles, la campagne, les pâturages, vergers, vignes d'antan. Si l'on reconnaît les qualités des aménagements dus à l'Expo 64, il faut aussi en reconnaître les maladroites. Une convergence des intérêts collectifs a été placée au cœur de la démarche du concours afin de dépasser la problématique de la rive artificielle existante. Le projet de musée permet de requalifier cet angle de rive, ce lieu actuellement inhospitalier, indéfini, sans détermination, en attente d'un aménagement valorisant, et d'apporter une forte valeur ajoutée à l'ensemble Bellerive-Ouchy.

Le projet lauréat du nouveau Musée apporte une plus-value et une nouvelle référence importante sur la ligne des rives de Bellerive-Ouchy marquée par un paysage de loisirs, de commerces et d'implantations navales qui, dans un certain temps, déclenchera à nouveau d'autres interventions dans ses abords (place Bellerive, CGN et Segrave SA), ajoutant ainsi une strate supplémentaire à l'histoire des rives du Léman au droit de Lausanne-Ouchy.

##### **Intérêt de l'implantation pour le musée et le public**

La situation du nMBA jouira d'une vue à couper le souffle sur le lac et la ville avec des perspectives insolites sur le lac depuis l'intérieur, comme du jardin privatif aménagé sur le toit du musée. La vue cadrée sur le paysage du lac et des Alpes depuis les salles d'exposition offrira des images du paysage qui sont des références directes aux tableaux du lac Léman peints par Hodler et Vallotton.

Au rez-de-chaussée, le prolongement du parcours piétonnier, le restaurant et sa terrasse, la façade vitrée affleurant à peine à la surface de l'eau, plongeront le visiteur, comme le promeneur, dans le paysage lacustre.

A Bellerive, ce dispositif offrira une nouvelle possibilité de prendre une collation à l'intérieur, directement au bord de l'eau, pour jouir du paysage même en hiver.

##### **Intérêt de l'implantation pour le lieu**

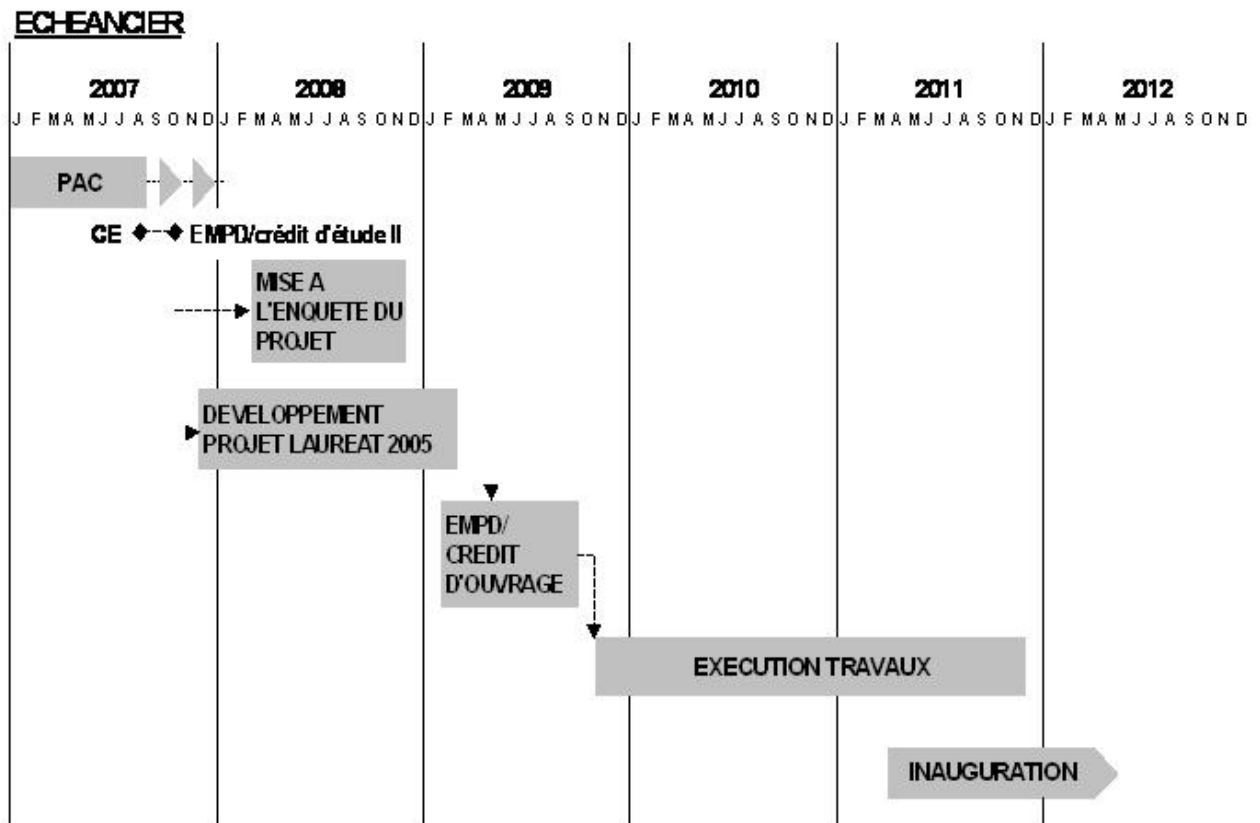
Le projet lauréat présente un bâtiment compact et il limite les emprises construites au sol, dégagant ainsi un large espace réservé à l'aménagement d'un parc public, renforcé par la position "avancée" du musée sur le lac.

Par sa forme compacte aux façades biaises (à facettes) par rapport à la géométrie des lieux et grâce à son éloignement, le projet retenu maximise l'effet de réduction du volume dû aux lois de la perspective et minimise l'impact visuel qu'il aurait pu provoquer vu de l'avenue de Rhodanie.

## **5 ECHÉANCES ET FINANCEMENT**

Le crédit d'étude II pour le développement du projet retenu de CHF 2'040'000.- (dont la part de l'Etat s'élève à CHF 340'000.-) sera suivi par un EMPD crédit d'ouvrage en 2009 permettant de livrer le nouveau Musée des beaux-arts en 2012.

## 5.1 Calendrier des études et de réalisation



## 5.2 Financement

No d'objet Procofiév (progiciel comptable et financier de l'Etat de Vaud) : 300073

### 5.2.1 Détermination du coût de réalisation

A/B	canalisations, travaux préparatoires	4'712'000.-
MA	fondations	1'926'000.-
MB	parois extérieures	6'532'500.-
MC	toitures	2'880'000.-
MD	gros oeuvre	4'712'000.-
ME	installations	8'481'600.-
MF	aménagements intérieurs	4'712'000.-
PQ	installations et équipement d'exploitation	3'000'000.-
R	ameublement, décoration	500'000.-
T	aménagements extérieurs sur la parcelle	3'745'750.-
V	frais secondaires	989'714.-
X	compte d'attente, imprévu environ 10 %	4'569'725.-
MW	honoraires ouvrage	3'509'364.-
W	honoraires A/B/P/Q/R/T	1'434'930.-
MZ	taxe à la valeur ajoutée MA à MF. MW	2'489'309.-
Z	taxe à la valeur ajoutée A, B, P, Q, R, T, V, W	1'411'893.-
	<b>total TTC</b>	<b>55'606'785.-</b>
	+adaptation parking Bellerive	1'093'215.-
	+déménagement	1'200'00.-
	+déplacement forains	1'700'00.-
	+déplacement open air	400'000.-
	<b>total TTC, index OFS**2001-113.6</b>	<b>60'000'000.- ***</b>
	<b>EMPD 2007, index OFS** avril-128.7</b>	<b>67'975'352.-</b>

\*\* indice des prix de construction de l'Office fédéral des statistiques (OFS), région lémanique (GE, VD, VS)

\*\*\* hausses légales non comprises - conformément à l'art. 35 al. 4 LFin, le renchérissement fera l'objet, le cas échéant, d'un crédit additionnel au terme de l'exécution du projet

L'évaluation de coût établie sur les 9 projets retenus lors du jugement du concours 2e degré, après avoir paramétré, calculé et contrôlé les quantités et valeurs de référence sur la base des plans d'avant-projet à l'échelle 1 :200 a démontré lors de cette expertise financière du coût de construction et du coût global sur 30 ans que le projet lauréat répond à l'enveloppe budgétaire annoncée dans le programme du concours.

L'ensemble de ces calculs, dont les quantités sont structurées par rapport aux normes SIA 416 et SN 506 502 CFE, garantit la fiabilité des montants à plus ou moins 10%, étant entendu qu'à ce stade des études une marge pour l'optimisation ou l'évolution du projet a été prise en compte.

Le projet lauréat Ying Yang est un bâtiment dense sur quatre niveaux. De surface de plancher, de surface bâtie et d'un volume de 20% en dessous de la moyenne des autres projets retenus pour le 2e degré, il est également celui qui nécessite le plus faible terrassement.

### 5.2.2 Un crédit d'étude redimensionné

#### 5.2.2.1 Cadre du crédit d'étude II

Le crédit d'étude demandé servira à la mise au point du projet lauréat jusqu'à l'élaboration du dossier d'enquête publique, ainsi qu'à déterminer le montant de son investissement et de ses frais d'exploitation.

De manière générale, lors de cette phase de développement du projet qui suit le concours, chaque élément est soumis à des fluctuations. Durant cette période intense de discussion, le concept sera révisé et complété. Il sera tenu compte des considérations formulées dans la critique du projet par le jury ; de même il sera veillé aux impératifs financiers, écologiques ainsi qu'au respect des règles fixées dans le PAC no 310.

Le développement du projet, après la phase du concours et du devis général, impliquerait d'ordinaire un crédit d'étude évalué à 3,5 mios de francs. Il est proposé que le crédit d'étude reporte à la phase suivante l'appel d'offres auprès des entreprises. Cette manière de faire n'est pas une économie en soi. Elle a l'avantage de limiter le montant du crédit d'étude qui se trouve ainsi ramené à 2,04 mios de francs, du fait que l'on dispose :

– d'excellentes bases posées pour l'élaboration du concours, les moyens de contrôle et d'un programme des

locaux considéré comme définitif par les utilisateurs

- de la détermination des coûts plafond de construction sur la seule calculation des mandataires épaulés par un spécialiste économiste de la construction, sans recourir à un appel d’offres d’entreprises à ce stade du projet
- du calcul du coût basé sur les statistiques de décompte de musées récents, des valeurs statistiques SIPAL, ainsi que de la plate-forme intercantonale (AG, BE, BL, BS, LU, SG, SO, ZH) d’échange de données statistiques dans le domaine immobilier, dont le SIPAL est partenaire depuis 2004.

Dans ces conditions, il est possible d'intégrer certains affinements liés au projet dans la phase qui suivra l'octroi du permis de construire et dans le cadre du crédit d'ouvrage qui sera accordé ultérieurement par le Grand Conseil.

#### 5.2.2.2 Coût des études à engager

Sur la base du coût des travaux indiqués au point 5.2.1, le coût des études nécessaires à la réalisation du projet jusqu'au devis général est évalué comme suit :

<i>RÉCAPITULATIF</i>		<i>CHF</i>
affinement du cahier des charges		30'000.-
honoraires mandataires et experts		* 1'490'000.-
expertises géotechniques		150'000.-
études des accès hors périmètre		30'000.-
traitement des oppositions et recours		50'000.-
frais de reproduction		90'000.-
communication		** 100'000.-
maquettes, expositions		30'000.-
étude muséographique		50'000.-
divers		20'000.-
total crédit d'étude TTC		2'040'000.-
* dont		
	Honoraires architectes	710'000.-
	Honoraires ingénieurs civils	250'000.-
	Honoraires ingénieurs CVSE	280'000.-
	Economiste de la construction	<u>250'000.-</u>
		<u>1'490'000.-</u>

\*\* comprend brochures, prospectus, dépliants, notices de présentation, photos montage et dossiers techniques pour les médias et le public ainsi que divers panneaux de présentation et d'information.

Comme mentionné au point 5.2.2.1, le crédit d'étude a pu être ramené à un montant total de CHF 2'040'000.-, dont la part de financement étatique est limitée à **CHF 340'000.-**.

Le coût des études se répartit de la façon suivante :

1. CHF 1'000'000.-	SVASC [Loterie romande, Société vaudoise d'aide sociale et culturelle] (prélèvement sur les 3 millions mis en réserve pour ce projet) ***
2. CHF 300'000.-	Fondation Leenaards (prélèvement sur les 10-15 millions promis) ***
3. CHF 400'000.-	FERL (Fonds d'équipement de la région lausannoise) ***
4. CHF 340'000.-	Etat de Vaud

\*\*\* Les montants ci-dessus ont déjà été libérés par ces partenaires.

### 5.3 Mode de conduite

Le mode de conduite du projet, mis en place dans le cadre du crédit d'étude, répond à la *Directive 9.2.3 (DRUIDE), concernant les bâtiments et construction, chapitre IV Réalisation*, ses articles sont applicables.



Ainsi, le suivi du projet (contrôle financier et planification) sera assuré par la Commission de construction.

Le suivi financier s'effectuera selon les *Directives administratives pour les constructions de l'Etat de Vaud, chapitre 7.10 - Suivi financier de l'affaire dès l'obtention du crédit d'ouvrage -*.

## 6 CONSÉQUENCES DU PROJET DE DÉCRET

### 6.1 Conséquences sur le budget d'investissement

Le montant de l'investissement à la charge de l'Etat est enregistré sur le budget d'investissement 2008 et la planification 2009-2011 sous le numéro d'objet Procofiév 300073.

Les TCA déposées sont les suivantes :

*En milliers de francs :*

	Avant	2007	2008	2009	2010	2011	Après
Dépenses totales	1'043	1'340	4'660	15'000	15'000	15'000	15'000
Recettes de tiers	550	1'000	2'000	9'000	9'000	8'000	8'000
Dépenses nettes à la charge de l'Etat	493	340	2'660	6'000	6'000	7'000	6'000

Les TCA pour ce deuxième crédit d'étude doivent être modifiées comme suit, le projet étant décalé d'une année depuis le dépôt du budget :

*En milliers de francs :*

	<i>Intitulé</i>	2007	2008	2009	Après	TOTAL
c)	<i>Investissement total : dépenses brutes</i>		2'040	4'660	60'000	66'700
c)	<i>Investissement total : recettes de tiers</i>		1'700	2'000	35'000	38'700
c)	<i>Investissement total : dépenses nettes à la charge de l'Etat</i>		340	2'660	25'000	28'000

### 6.2 Amortissement annuel

L'amortissement net du coût des études, qui est prévu en 10 ans, se monte à CHF 34'000.-.

### 6.3 Charges d'intérêt

La charge théorique d'intérêt annuelle pour l'investissement demandé, calculée au taux actuel de 5 %, se monte à 9'350 francs arrondis à 9'400 francs.

### 6.4 Conséquences sur l'effectif du personnel

Les conséquences découlant de la construction du nMBA seront précisément décrites dans l'EMPD 2008 - crédit de construction.

### 6.5 Autres conséquences sur le budget de fonctionnement

Les conséquences découlant de la construction du nMBA seront précisément décrites dans l'EMPD 2008 - crédit de construction.

### 6.6 Conséquences sur les communes

Néant.

### 6.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

L'évaluation environnementale, de même que celle du concept énergétique du projet lauréat Ying Yang, a démontré ses qualités ; ces éléments seront intégrés et affinés lors du développement du projet et de l'élaboration du devis général.

### 6.8 Programme de législation (conformité, mise en oeuvre, autres incidences)

Ce point sera complété dès que le Conseil d'Etat aura adopté le programme de législation 2007-2012.

## 6.9 Application de l'article 163 Cst-VD

Le présent EMPD porte sur un crédit d'étude. Ce crédit engendre à terme des dépenses de fonctionnement supplémentaires, à charge de l'Etat, de l'ordre de CHF. 43'400.-- par année.

Dans un avis de droit daté du 6 août 2007, le SJL a indiqué que la détermination du caractère nouveau ou lié des frais d'étude implique un examen anticipé du projet d'investissement envisagé : pour qu'un crédit d'étude puisse être considéré comme une dépense liée, il faut que les dépenses induites par le projet d'investissement soient elles-mêmes de nature liée. Il convient donc d'analyser le projet d'investissement prévu pour déterminer si le crédit d'étude engendre une dépense de fonctionnement nouvelle ou liée.

L'analyse du projet d'investissement futur du MBA à Bellerive fait dire au SJL qu'une partie importante des charges de fonctionnement supplémentaires créées par l'exploitation de ce musée devront être qualifiées de nouvelles et, à ce titre, devraient faire l'objet d'une proposition de compensation au Grand Conseil, conformément à l'article 163 Cst-Vd. Il conviendra donc le moment venu d'examiner comment le Conseil d'Etat entendra répondre aux exigences posées par l'art. 163 Cst-Vd dans l'EMPD relatif au crédit de construction.

Pour l'heure, si l'on s'en tient à l'analyse du SJL, il s'agit de compenser les charges supplémentaires induites par le crédit d'étude, celles-ci devant être qualifiées de nouvelles selon la logique admise par ce service. À hauteur de CHF. 43'400. --, elles feront l'objet d'une mesure compensatoire au budget (diminution de charges ou accroissement de recettes). Le Conseil d'Etat note au demeurant qu'il aurait été juridiquement possible de compenser ces CHF. 43'400. -- de charges annuelles nouvelles en faisant application de l'article 8 LFIN qui autorise cette compensation par prélèvement sur l'excédent budgétaire lorsque deux exercices comptables précédents se sont révélés positifs. Ces conditions étant remplies pour l'année budgétaire 2007, l'art. 8 LFIN aurait donc pu être mis en œuvre dans le cas d'espèce.

## 6.10 Plan directeur cantonal (conformité, mise en oeuvre, autres incidences)

La compatibilité du PAC Bellerive a été vérifiée par le DT (ex SAT) ; il est conforme aux lignes directrices du PDCn.

## 6.11 RPT (conformité, mise en oeuvre, autres incidences)

Néant.

## 6.12 Simplifications administratives

Il n'y a pas de simplification administrative significative, tant au point de vue de l'administration que du point de vue du citoyen.

## 6.13 Récapitulation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

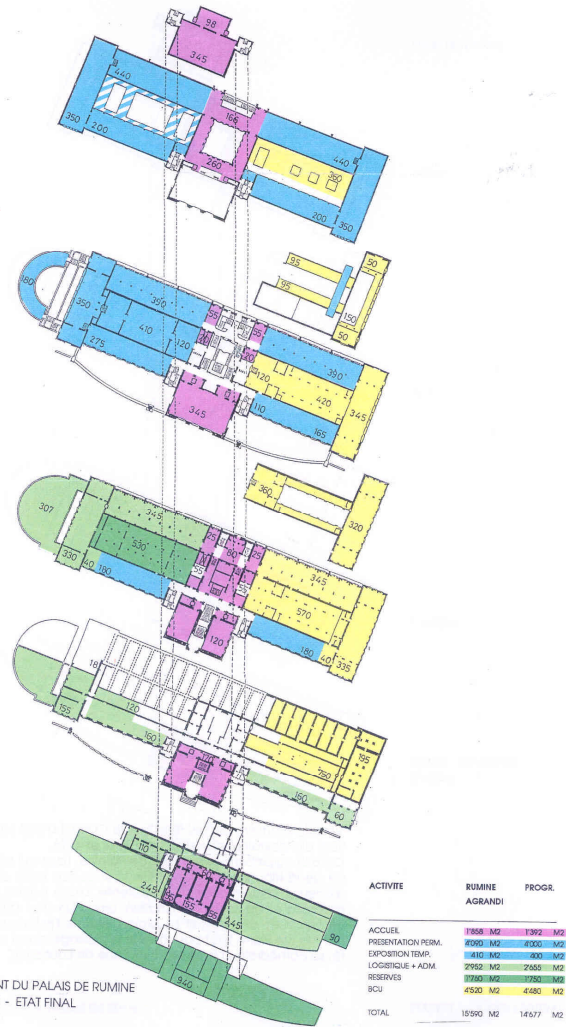
<i>En milliers de francs :</i>					
Intitulé	2007	2008	2009	2010	Total
Personnel supplémentaire (ETP)					
Frais d'exploitation					+
Charges d'intérêt		9.4	9.4	9.4	28.2
Amortissement			34	34	68
Prise en charge du service de la dette					+
Autres charges supplémentaires					+
<b>Total augmentation des charges</b>		<b>9.4</b>	<b>43.4</b>	<b>43.4</b>	<b>96.2+</b>
Diminution de charges					
Revenus supplémentaires					
<b>Total net</b>		<b>9.4</b>	<b>43.4</b>	<b>43.4</b>	<b>96.2+</b>

## **7 CONCLUSION**

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret tel que présenté en fin de document.

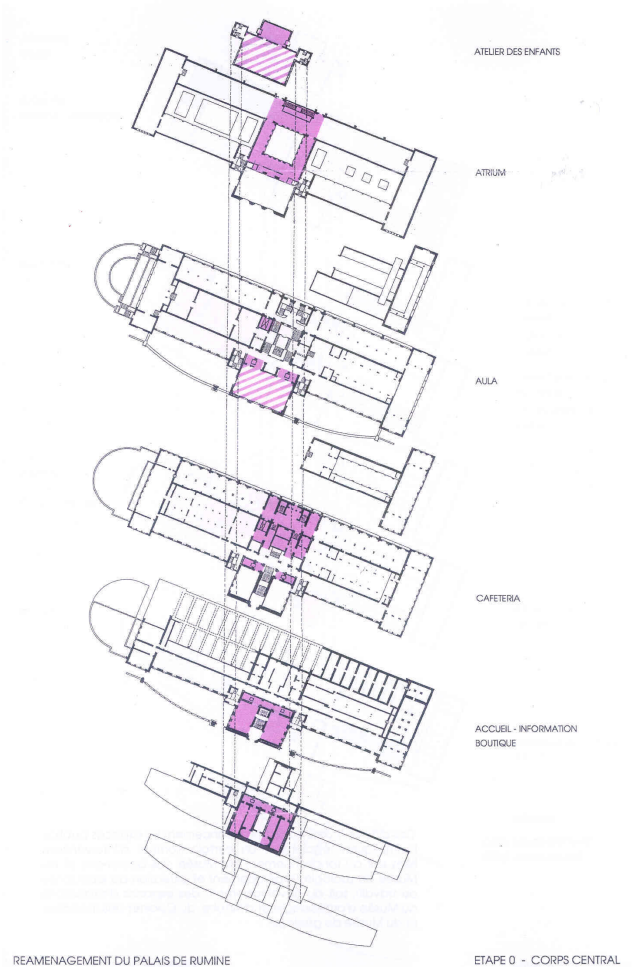
# ANNEXE 1

## PLAN DIRECTEUR – ETAT FINAL



REAMENAGEMENT DU PALAIS DE RUMINE  
PLAN DIRECTEUR - ETAT FINAL

## ETAPE 0 94 - 97



## ANNEXE 2

### Evolution des besoins en ressources humaines pour la mise en exploitation du nouveau Musée cantonal des beaux-arts

POSTES	2007	2008	2009	2010	2011	2012
directeur	1	1	1	1	1	1
administrateur de musée	-	-	-	-	1	1
1 <sup>er</sup> Secrétaire B	1	1	1	1	-	-
1 <sup>er</sup> employé d'admin.-secrét.	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	1
1 <sup>er</sup> employé d'admin.-compt.	-	-	-	-	-	1
responsable communication / PR	-	-	-	1	1	1
1 <sup>er</sup> employé d'administration (communication)	0.6	0.8	0.8	-	-	-
conservateur en chef/directeur adj.	-	-	-	1	1	1
conservateur de musée A	0.8	1	1	1	1	1
conservateur de musée B	0.8	1	1	1	1	1
assistant de conservation (registrar)	-	-	-	1	1	1
restaurateur	-	-	1	1	1	1
bibliothécaire	0.5	0.5	0.5	0.5	1	1
médiateur culturel	-	0.4	0.6	0.8	1	1
photographie et informatique	-	-	-	1	1	1
1 <sup>er</sup> ouvrier qualifié (photographe et technicien)	1	1	1	1	-	-
chef secteur muséographique	-	-	-	1	1	1
employé de musée qualifié (technicien)	1	1	1	1	1	1
employé de musée qualifié (technicien)	1	1	1	1	1	1
Employé de musée qualifié (technicien)	1	1	1	1	1	1
employé de musée (réception)	1	1	1	1	1	1
employé de musée (réception)	-	-	-	-	-	1
employé de musée (gardiennage)	1	1	1	1	1	1
employé de musée (gardiennage)	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	1
employé de musée (gardiennage)	-	-	-	-	-	1
employé de musée (gardiennage)	-	-	-	-	-	1
employé de musée (gardiennage)	-	-	-	-	-	1
concierge	-	-	-	-	1	1
<b>TOTAL DES POSTES ETP</b>	12	13	14.2	18.6	19.3	25
<b>TRAITEMENT ESTIMATIF DU PERSONNEL</b>	1'059'700	1'170'900	1'275'900	1'590'900	1'681'400	2'165'000
<b>TRAITEMENT avec assurances sociales, Caisse pension, LAA</b>	1'265'100	1'395'300	1'520'400	1'895'600	2'003'400	2'579'700

## ANNEXE 3

### Evolution des coûts d'exploitation pour la mise en route du nouveau Musée cantonal des beaux-arts

année	type de frais	montant	commentaire
2007	personnel fixe (brut) pers. auxiliaire, frais prof. services [1] bâtiment [2] <b>budget 2007</b>	1'265'100 131'500  1'098'700 400'000 <b>2'895'300</b>	
2008	personnel fixe pers. auxiliaire, frais prof. services bâtiment  <b>budget 2008</b>	1'395'300 148'100  1'233'500 400'000  <b>3'176'900</b>	inclus 1 ETP nouveau tel qu'indiqué sur le tableau récapitulatif, annexe 2     sous réserve de l'approbation du budget par le Grand Conseil
2009	personnel fixe pers. aux., frais prof. services crédit spécial bâtiment  total <b>total arrondi</b>	1'520'400 148'100 1'233'500 60'000 400'000  3'362'000 <b>3'370'000</b>	augmentation de la masse salariale (engagement d'un restaurateur)   pour élaboration d'un <i>business plan</i> du nMBA voir note 2) sous budget 2008
2010	personnel fixe pers. auxiliaire, frais prof. services  bâtiment crédits spéciaux  total <b>total arrondi</b>	1'895'600 83'100  592'500  400'000 575'000  3'546'200 <b>3'550'000</b>	augmentation de la masse salariale (renforcement PR, création des postes de conservateur en chef et <i>registrar</i> , de photographe/informatique en vue du déménagement dans la seconde moitié 2010 et en 2011) diminution frais de gardiennage et montage d'exposition (- 65'000.-)  diminution frais d'exposition (- 400'000.-), augmentation crédit d'acquisition (+ 200'000.-), portant le total achats à Fr. 400'000.- idem 2008 et 2009. sont nécessaires pour des restaurations urgentes, l'élaboration de l'identité visuelle du Musée, etc, en vue de son transfert

<b>2011</b>	personnel fixe	2'003'400	augmentation de la masse salariale (augmentation bibliothécaire et médiateur, création des postes d'administrateur et de concierge) pas de frais de gardiennage, mais le personnel auxiliaire aide au déménagement frais de formation professionnelle en vue de l'ouverture (gardiens et accueil) pas de frais de transport (- 210'000.-), mais augmentation des frais d'assurance (nouvelles collections : + 228'000.-) frais d'entretien, d'assurance, de consommation etc. du bâtiment de Bellerive (estimation max. : 6 mois, donc 50% de 790'000.- moins frais de maintenance : 160'000.-) seconde tranche pour frais liés au marketing et en prévision de son ouverture (imprimés, publicité, manifestations spéciales)
	pers. auxiliaire, frais prof. crédit spécial	99'100 35'000	
	services	1'116'500	
	bâtiments	255'000	
		350'000	
	total <b>total arrondi</b>	3'859'000 <b>3'860'000</b>	
<b>2012</b>	personnel fixe	2'579'700	augmentation de la masse salariale (engagement de gardiens, d'un comptable, d'une personne à l'accueil) la totalité des collaborateurs est en activité dans le nouveau musée equivaut au coût des activités d'un plein exercice
	personnel auxiliaire, frais prof.	152'500	
	services	2'460'000	
	bâtiments [3]	250'000	
	total <b>total arrondi</b>	5'442'200 <b>5'450'000</b>	
<b>2013</b>	personnel fixe	2'579'700	
	personnel auxiliaire, frais prof.	152'500	
	services	2'460'000	
	bâtiments	800'000	
	total <b>total arrondi</b>	5'992'200 <b>6'000'000</b>	

[1] Par « services », il faut comprendre l'ensemble des activités et frais liés aux expositions, publications, collections, à la recherche, aux infrastructures et au matériel mobilier et équipement divers

[2] Sous « Bâtiments », il faut comprendre les coûts d'exploitation du Palais de Rumine calculés au prorata de l'occupation des lieux par le MCBA : énergie, conciergerie, etc. Ces frais ne sont pas imputés au musée lui-même ou à la Direction du SERAC, mais au SIPAL.

[3] Par « Bâtiments », à partir de 2011, il s'agit des frais d'exploitation du nouveau bâtiment, pour la seconde moitié de l'année, dans la phase de l'aménagement intérieur du nouveau musée.

# PALAIS DE RUMINE

## RECAPITULATION FREQUENTATION

ANNEXE 4

ANNEE	MUSEES DE SCIENCES ET HISTOIRE			MUSEE DES BEAUX-ARTS		
	ENTREES PAYANTES	ENTREES LIBRES	TOTAL ENTREES	ENTREES PAYANTES	ENTREES LIBRES	TOTAL ENTREES
2001	10'925	63'229	74'154	11'987	12'944	24'931
2002	10'740	64'627	75'367	10'036	11'875	21'911
2003	9'253	58'641	67'894	7'928	16'378	24'306
2004	11'962	63'579	75'541	14'483	18'249	32'732
2005	10'060	61'742	71'802	4'935	20'978	25'913
2006	11'011	75'059	86'070	7'684	20'637	28'321



## ANNEXE 5

### FREQUENTATION ET PRESTATIONS ANNUELLES DE LA BCU/RIPONNE<sup>1</sup>

LECTEURS		
nouveaux inscrits (inscription faites à la BCU/R)	2'920	soit <b>45,83% du total BCU/L</b>
<b>nombre d'utilisateurs par jour</b>	<b>1'260</b>	avec des pointes dépassant les 3'000 avant les jours fériés où la BCU/R est fermée (Pentecôte, Ascension)

PRESTATIONS		
<b>prêt et consultation de documents</b>	205'065	soit 45,9% du total BCU/L <sup>2</sup>
dont imprimés	94'914	soit 46% des prêts/consultations
dont multimédias (DVD, cassettes, CD-Roms)	45'826	soit 22% des prêts/consultations
dont disques de musique	60'897	soit 30% des prêts/consultations
dont consultations sur place <sup>3</sup>	3'428	
<b>heures d'ouverture</b>	3'474	sur 300 jours/an en moyenne
dont heures d'ouverture prêt et renseignements	1'972	soit 43 heures/semaine en moyenne
<b>personnes renseignées</b>	<b>32'303</b>	
dont sur place	30'477	soit <b>15,4 personne/heure</b>
<b>places de travail</b>	190	
<b>ordinateurs à disposition<sup>4</sup></b>	18	pour catalogue, bases de données, web
<b>manifestations culturelles</b>	29	3 par mois en moyenne sur 9-10 mois
public des manifestations culturelles	2'226	soit 77 personnes/manifestation

<sup>1</sup> Année de référence : 2006

<sup>2</sup> La BCU/R réalise 46,8% des retours de prêt de l'ensemble de la BCU/L. En comptant toutes les transactions aux guichets de la Riponne (prêts, retours, prolongations, consultations), on obtient une moyenne de 222 transactions par heure.

<sup>3</sup> Il s'agit de documents exclus du prêt provenant des magasins fermés. Ne sont pas comptabilisées les consultations de documents en libre-accès. En outre, dans les locaux de la BCU/R, les usagers peuvent faire leurs recherches dans le catalogue, dans les 210 bases de données mises à disposition et dans la base Perunil des périodiques électroniques.

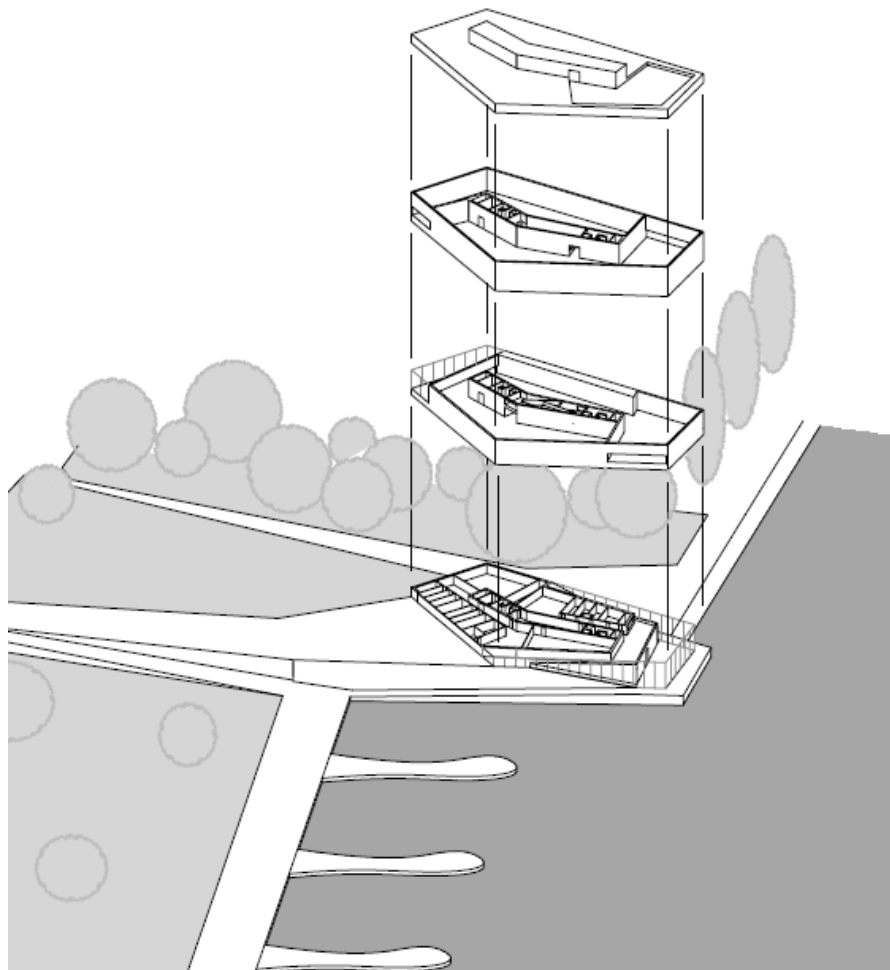
<sup>4</sup> Faute de place, il est impossible de créer un espace de consultation multimédia pour les collections de VHS/DVD (dont l'intégrale de Plans Fixes) et méthodes de langues.

## ANNEXE 6

### Programme des locaux du nouveau Musée des beaux-arts

no		surface totale	commentaire
100	locaux scientifiques, administratifs, techniques		
110	bureaux	205	
120	bibliothèque	165	
200	locaux pour collections		
210	ateliers	230	
220	livraison	260	
230	infrastructures muséographiques	340	
240	réserves	800	
300	espaces publics		
310	hall d'accueil	Min. 150	
	exposition permanente		
320	salles hautes	450	
			hauteur totale 8 m, y compris environ 2m plafond technique et éléments éclairage zénithal climat contrôlé
330	salles basses	1350	
			hauteur totale 6.5 m, y compris environ 1,5 m plafond technique, climat contrôlé
	exposition temporaire		
340	salles hautes	550	
			hauteur totale 8 m, y compris environ 2m plafond technique et éléments éclairage zénithal climat contrôlé, prévoir une unité spatiale de 300 m <sup>2</sup>
350	salles basses	650	
			hauteur totale 6.5 m, y compris environ 1,5 m plafond technique, climat contrôlé
360	sanitaires	75	
400	services		
410	librairie	100	
420	café - restaurant	200	
430	espace polyvalent	120	
440	atelier pédagogique	120	
			gestion privée, espace privatif, vernissages, réceptions, manifestations artistiques
500	locaux techniques		
510	locaux installations techniques	535	
	<b>total</b>	<b>6300</b>	

### Axonométrie du projet Ying Yang



#### **TOITURE**

Jardin privatif d'où le regard du visiteur embrasse le panorama du lac

#### **NIVEAU 2**

Salle d'expositions hautes

#### **NIVEAU 1**

Le foyer est conçu comme une « vitrine sur la ville », salle d'expositions basses

#### **REZ-DE-CHAUSSEE**

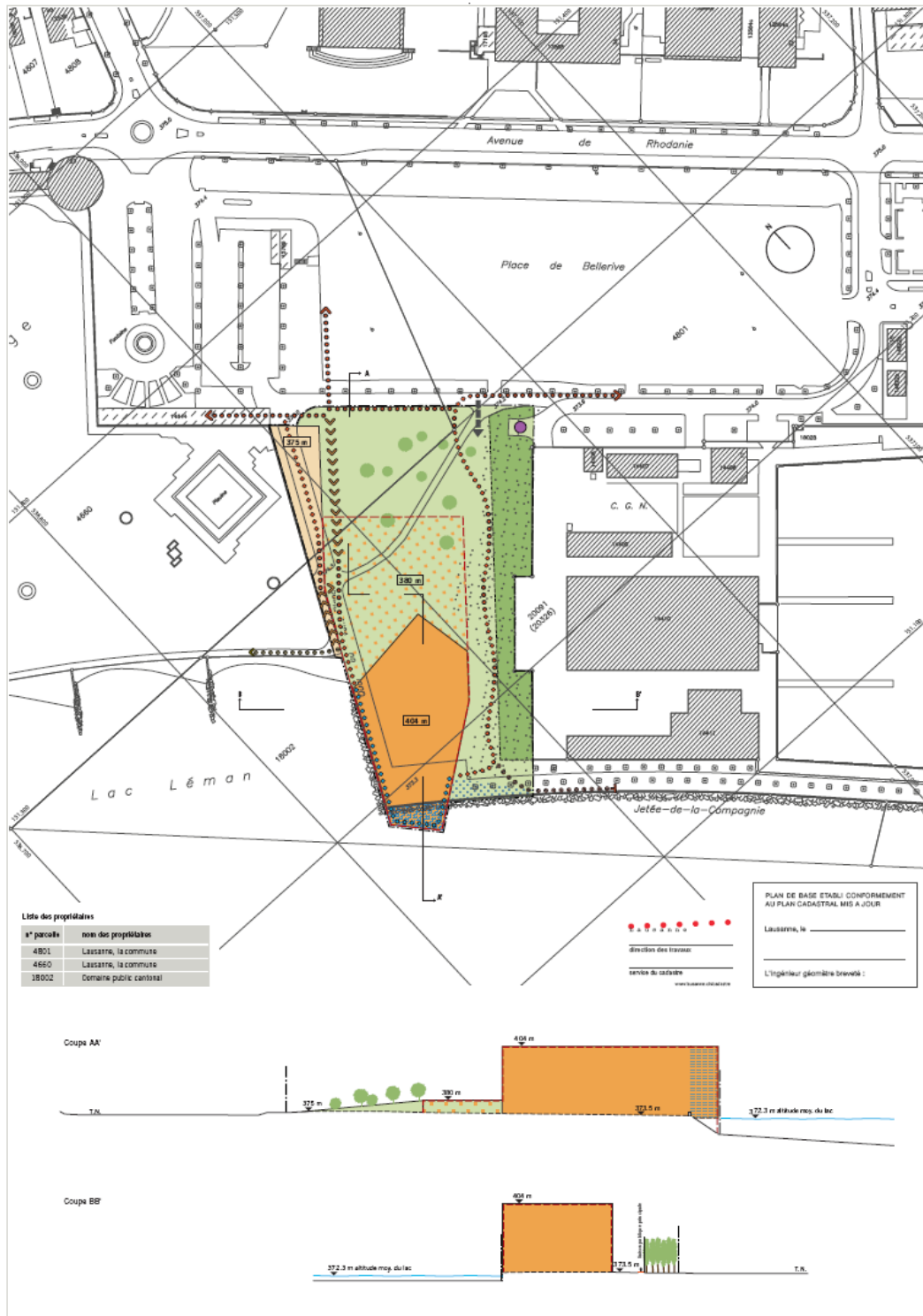
Le « piano nobile » est le prolongement et l'aboutissement, depuis le parvis, du parcours piétonnier, billetterie, vestiaire, restaurant d'où on embrasse le panorama enchanteur du lac

#### **SOCLE**

Base de l'édifice, rassemble dépôts et ateliers

# ANNEXE 8

## Plan du PAC



## **PROJET DE DÉCRET**

**accordant un crédit d'investissement de CHF 340'000.- dans le cadre de la construction du nouveau Musée Cantonal des Beaux-Arts (MCBA) pour les études et la mise au point du projet Ying-Yang en vue de sa mise à l'enquête sur le site de Bellerive, la détermination du montant de son investissement et la détermination de ses coûts d'exploitation**

du 28 novembre 2007

---

*LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD*

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

*décète*

### **Art. 1**

<sup>1</sup> Un crédit d'investissement de CHF 340'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les études du projet définitif du nouveau Musée cantonal des beaux-arts sur le site de Bellerive à Lausanne.

### **Art. 2**

<sup>1</sup> Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement" et amorti en 10 ans.

### **Art. 3**

<sup>1</sup> Le montant de CHF 340'000.- est destiné à financer la mise au point du projet Ying-Yang jusqu'à sa mise à l'enquête, ainsi qu'à déterminer le montant de son investissement et de ses coûts d'exploitation.

### **Art. 4**

<sup>1</sup> Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, al. 1, lit. a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, etc. .

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 novembre 2007.

Le président :

*P. Broulis*

Le chancelier :

*V. Grandjean*